Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 31/1940 (1940)

Artikel: L'éducation nationale
Autor: Borel, Antoine
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-112766

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PREMIÈRE PARTIE

L'éducation nationale.

Au cours d'une étude sur « Le mouvement pédagogique et les tendances actuelles de l'enseignement » (cf. L'instruction publique en Suisse, *Annuaire* 1939, pages 9 à 44), nous avons abordé le problème de l'éducation nationale, en rappelant que l'école suisse a reçu la mission de collaborer à la défense spirituelle du pays.

Dès lors, la situation a évolué avec rapidité. Les positions se sont précisées. A mesure que les événements se précipitent, nous nous rendons mieux compte que nous assistons à des crises de structure. Pour l'instant, sous l'impression des dynamismes déchaînés, nous demeurons dans une expectative vigilante et inquiète. Mais nous avons conscience que les réformes qui s'accomplissent en Europe auront des retentissements dans notre pays et que certaines notions devront être revisées.

Quelle sera la situation de la Suisse dans l'Europe nouvelle ? Et pour que la Suisse ait une raison d'être, qu'elle conserve un sens, qu'elle remplisse une mission, — en un mot, pour que la Suisse vive — quelles mesures devrons-nous prendre ?

Nous nous trouvons en face de multiples inconnues. Est-il donc vain ou téméraire d'examiner un problème dont les données pourraient être profondément modifiées ?

Il ne convient pas, en l'espèce, de parler de vanité ou de témérité ; en revanche, il convient de parler d'urgence ; car il

s'agit précisément de chercher les moyens propres à assurer la continuité de notre existence. L'éducation nationale est un de ces moyens. Il vaut donc la peine qu'on s'y arrête.

I. DISPOSITIONS LÉGALES

L'arrêté fédéral visant à maintenir et à faire connaître le patrimoine spirituel du pays, du 5 avril 1939, a été adopté par les Chambres, à la suite du message du Conseil fédéral concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération, du 9 décembre 1938.

Lorsque le Département fédéral de l'Intérieur s'est saisi du problème, il a demandé à la Conférence suisse des chefs de départements de l'Instruction publique s'il lui paraissait opportun d'instituer, par une loi fédérale, la formation civique obligatoire des jeunes gens et des jeunes filles. Dans sa grande majorité, la Conférence a manifesté le désir qu'on renonce à une loi fédérale et que le soin de l'éducation civique de la jeunesse suisse soit réservé aux cantons.

De son côté, le Conseil fédéral a estimé qu'il était conforme à nos traditions et à la structure de notre Etat de ne pas diminuer, dans ce domaine, l'autonomie cantonale.

Mais il a considéré que la décision de la Conférence suisse des chefs de départements de l'Instruction publique impliquait, pour les cantons, le devoir d'intervenir, chacun selon ses moyens.

A ce sujet, le Conseil fédéral s'exprime comme suit dans son message du 9 décembre 1938 :

> Si nous renonçons, pour des motifs d'ordre supérieur, à introduire, par la voie de la législation fédérale, un enseignement civique obligatoire pour la jeunesse ne fréquentant plus l'école, nous prions instamment les cantons de prendre sans retard les mesures qui s'imposent dans ce domaine, tant pour les jeunes filles que pour les jeunes gens. Car, si résolus que nous soyons à maintenir pour l'école et pour l'instruction en général la souveraineté des cantons, nous n'en devons pas moins demander à ceux-ci de reconnaître et de remplir les devoirs que leur dictent, en raison de cette souveraineté, les nécessités des temps nouveaux.

Le pouvoir fédéral s'est donc volontairement effacé en cette circonstance parce qu'il entend charger les cantons de la mission

d'instituer une éducation nationale. C'est pour donner suite à l'invitation du Conseil fédéral que le Grand Conseil du canton de Neuchâtel, après avoir adopté une motion Claude DuPasquier et consorts, a voté la loi sur l'éducation nationale du 21 novembre 1939, promulguée le 5 janvier 1940.

La loi en question donne au Conseil d'Etat les pouvoirs nécessaires pour instituer le stage obligatoire en vue de la formation professionnelle des candidats à l'enseignement, porteurs des titres ou diplômes requis par la loi ; pour organiser des cours d'initiation et de perfectionnement en faveur des membres du personnel enseignant des écoles publiques ; pour procéder à la revision des programmes et des manuels scolaires, conformément à l'arrêté fédéral visant à maintenir et à faire connaître le patrimoine spirituel du pays, du 5 avril 1939.

Il s'agit donc des mesures d'application de dispositions qui intéressent non seulement l'école neuchâteloise mais bien l'école suisse dans son ensemble et à tous les degrés, conformément au message du Conseil fédéral du 9 décembre 1938.

Nous ajoutons que des mesures ont été prises dans la plupart des cantons. Nous en indiquons quelques-unes qui remontent à 1939 et ont été complétées dès lors :

ZURICH. — Par décision du 22 novembre 1938, le Conseil d'éducation (Erziehungsrat) a institué, pour les écoles de tous les degrés, y compris l'Université, des « journées » consacrées aux questions qui intéressent le pays natal et la protection de la nature, de même que des « solennités » pour commémorer des événements historiques ou l'anniversaire de grands patriotes.

Les instructions élaborées à cette occasion sont complétées par la disposition d'ordre général suivante :

Il est rappelé au personnel enseignant de tous les degrés que l'enseignement quotidien offre constamment des occasions d'inculquer à la jeunesse l'esprit patriotique et de le cultiver soigneusement.

BERNE. — La Direction de l'Instruction publique a organisé, en 1938, une série de cours d'une durée d'un jour chacun sur le sujet : « L'école et la défense spirituelle et morale du pays ». Ces cours ont été repris en 1939.

BALE-VILLE. — Des cycles de conférences sur l'éducation nationale ont été organisés dans le cadre de l'exposition scolaire

permanente. En outre, des rapports ont été présentés aux conférences obligatoires du corps enseignant de tous les degrés.

APPENZELL. — L'Ecole cantonale de Trogen organise tous les deux ans des causeries qui sont obligatoires pour les élèves des classes supérieures.

VAUD. — La loi du 9 février 1930 a été complétée par la loi du 13 mai 1937 qui institue en son chapitre XIII, articles 147 à 155, des cours d'éducation civique obligatoires pour tous les jeunes gens de 15 à 19 ans.

GENÈVE. — Le Département de l'instruction publique étudie un nouveau programme d'histoire qui développera l'enseignement de l'histoire nationale. L'instruction civique est enseignée depuis deux ans à tous les élèves des écoles techniques et aux apprentis du commerce et de l'industrie. On examine la possibilité de créer des conférences obligatoires d'instruction civique pour les jeunes gens qui ne sont pas apprentis.

Dans les autres cantons, la question est à l'étude. Des expériences sont en cours.

II. L'ORIGINE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Chacune des régions linguistiques de notre pays a puisé abondamment aux sources de la pensée et des arts des nations voisines dont la langue nous est commune. Et pourtant, les diversités de notre culture ne sont pas circonscrites par les frontières des régions linguistiques. Cela tient à ce que nous appartenons à l'Europe, par notre histoire et par notre esprit.

Nous avons trouvé dans la Renaissance italienne, dans la science et dans la philosophie germaniques, dans la littérature française, des éléments de valeur permanente dont notre propre fonds s'est enrichi.

Il en a été tout autrement des idéologies. L'art et la pensée exercent sur l'esprit une action libératrice ; l'idéologie, au contraire, l'assujettit.

Depuis que sévissent les idéologies, des conceptions qui ne sont pas de chez nous ont pénétré dans notre pays ; déjà, elles menaçaient de placer notre vie publique dans leur dépendance.

La situation présentait deux dangers également redoutables : celui de la dissociation intérieure, résultant du groupement en camps hostiles des partisans d'idéologies contraires ; celui de l'absorption, résultant de la formation d'associations ou de partis autour d'un programme d'inspiration étrangère.

Cette situation n'a pas été provoquée par la guerre ; elle remonte à une époque antérieure ; mais c'est la guerre qui en a brutalement révélé les conséquences.

Or, lorsqu'un peuple se rend compte qu'il subit l'influence de doctrines importées, qui, peu à peu, tendent à se substituer à son génie particulier, où tournerait-il ses regards, sinon en lui-même ? Où se chercherait-il, sinon en lui-même, dans sa terre, dans son histoire, dans la vie de la nation ? Où se trouverait-il, sinon dans sa propre substance ?

Pour assurer la vie de la nation suisse dans ses libertés, qui sont le fruit des expériences de plusieurs siècles, pour assurer l'intégrité du pays suisse dans son indépendance, acquise au prix des sacrifices de nos pères, pour accomplir la mission de la Suisse qui résulte à la fois de notre situation géographique, de notre histoire et de notre esprit, il importe que nous nous affranchissions des idéologies et que nous demeurions nous-mêmes. Pendant de longues années, en matière d'organisation sociale ou d'économie politique, ce sont trop souvent les préférences, parfois personnelles, qui ont prévalu sur les réalités. Nombreux sont ceux qui ont alimenté leur esprit de faux espoirs et de croyances erronées. D'aucuns ont écouté les appels de leurs sentiments, tandis qu'ils accusaient de retardataires ou de sceptiques les hommes clairvoyants qui se fondaient sur les expériences de l'histoire et sur l'étude objective des contingences pour condamner les idéologies.

Il serait vain de récriminer et d'établir une ligne de démarcation entre les opinions que les événements ont confirmées et celles dont ils ont démontré l'erreur. Le devoir de chacun est de reviser son jugement et ses conceptions, sans orgueil et sans faiblesse, dans la mesure où les réalités le commandent.

Parmi les réalités, il en est une que nous avons trop méconnue : c'est celle de la patrie suisse. Peuple et pays, nation et terre natale.

La patrie, n'est pas une théorie ; c'est un phénomène naturel qui a été réalisé dès les premiers âges. La négation de la patrie

ne peut être que l'effet d'un état morbide qui menace la personnalité nationale ; c'est une manifestation de pathologie sociale.

La nation et la patrie ne se peuvent moralement concevoir, sinon en raison des liens indissolubles qui attachent l'homme à son milieu.

Nos conceptions ne sauraient s'affranchir des lois imprescriptibles de la communauté nationale, sans mettre en péril la nation elle-même.

L'activité individuelle a ses lois ; la vie nationale a ses lois. Il résulte de la nature même des choses que la conduite de nos actions, si elle ne se fonde pas sur les réalités de la vie nationale, ne peut créer que trouble et division.

Il y a, dans la communauté nationale, un principe de continuité qui lie entre elles les générations.

Le pays demeure, tandis que les hommes passent. Ce que nous avons reçu à notre naissance, nous en sommes redevables, pour une part importante, aux institutions qui sont le fruit de longs siècles de vaillance et de labeur. Nation et pays ne sont pas seulement une forme d'organisation politique que chaque génération adapte, avec plus ou moins de bonheur, aux besoins d'une époque déterminée ; ce sont des réalités à la fois extérieures et intérieures ; nous savons bien qu'elles ne seraient rien sans nous, et nous devons savoir aussi que, sans elles, nous ne serions pas ce que nous sommes.

Il y a dans la communauté nationale un principe d'unité morale.

Le grand penseur Ernest Renan a admirablement démontré que ni la race, ni la langue, ni les intérêts matériels, ni les affinités religieuses, ni les frontières naturelles, ni les nécessités militaires ne suffisent à former une nation et qu'il y faut avant tout, un principe spirituel. « L'homme ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime. La nation est une âme ; elle est une conscience morale ».

L'âme de la Suisse est faite de nos sentiments d'admiration et d'attachement pour une terre de beauté ; elle est dans nos souvenirs, dans l'œuvre de nos pères et dans la mémoire de nos morts, dans nos traditions et dans notre histoire, dans la

communauté de nos conceptions et de nos croyances, dans les institutions que nous nous sommes librement et volontairement données. Nous la sentons palpiter au fond de nos cœurs. Que notre jeunesse prenne conscience de l'âme du pays. Apprenons-lui que le plus sûr moyen de préparer l'avenir de la patrie suisse, c'est de demeurer fidèle à son passé.

Etre soi-même, rester soi-même ou devenir soi-même, c'est la grande sagesse et c'est tout le bonheur. A vouloir imiter les autres, on risque de n'être plus personne. A renier sa destinée, on risque de n'en remplir aucune. Il faut avoir une âme et savoir la garder. (PHILIPPE MONNIER : *Mon village.*)

III. LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Le message du Conseil fédéral intéresse toutes les activités du peuple suisse et en considère les aspects les plus variés : les lettres et les arts, les revues et les journaux, le théâtre, le cinéma, la radio, les conférences, les expositions, la protection des sites, la conservation des traditions, la renaissance des costumes, les fêtes populaires, les échanges de jeunes gens pendant les vacances, la vie de famille, tout ce qui peut traduire notre esprit national, tout ce qui facilite et intensifie les échanges culturels entre les régions linguistiques, tout ce qui crée en nous et autour de nous le sens de nos devoirs envers le pays, en même temps que la compréhension des valeurs communes à l'humanité.

Ce qu'on demande à l'école, c'est de participer à l'action de tout un peuple qui, à une époque de bouleversements, regarde en lui-même et décide de demeurer lui-même pour consolider l'unité spirituelle et morale qui se révèle nécessaire à la sauvegarde de ses libertés et de son indépendance.

Dans la défense morale et spirituelle de la Suisse, la part de l'éducation nationale est considérable. Il s'agit de former des hommes qui disposeront chacun d'une parcelle de la souveraineté en exerçant leurs devoirs et leurs droits de citoyens. Il s'agit de former des femmes qui seront chargées d'activités sans lesquelles la vie morale et sociale de la nation serait inconcevable à notre époque, et dont un grand nombre sont ou deviendront les mères des générations qui nous succéderont. Il s'agit

de maintenir la famille dans sa constitution et dans sa fonction de cellule du corps social.

Il est dès lors naturel et nécessaire que l'école soit chargée d'une mission spéciale.

L'expérience et le jugement peuvent suffire à éclairer les adultes et il y aurait lieu de désespérer de l'intelligence, si les événements des temps présents ne leur ouvraient pas les yeux.

Mais notre jeunesse a besoin d'être instruite de beaucoup de choses que nous avons considérées comme acquises ; il est indispensable que nous procédions à une revision de la hiérarchie des valeurs. Bien plus, notre jeunesse doit être formée pour la vie, et pour une vie qui s'annonce difficile ; la culture que l'école lui a donnée a été jusqu'ici essentiellement intellectuelle ou professionnelle ; il convient que la formation de la jeunesse soit élargie.

Pendant de longues années, on a pu croire qu'en généralisant l'instruction, on procurerait à l'homme un bonheur jusqu'alors inconnu et qu'en multipliant les écoles, on instaurerait dans le monde le règne de la fraternité, de la justice et de la paix. Les événements ont démontré l'erreur de cette croyance.

Plus tard, on proclama la suprématie des sciences de la matière et l'esprit lui-même y fut subordonné. Il a fallu l'œuvre accomplie dans le domaine de la psychologie et de la biologie pour nous prouver qu'on ne forme pas un homme comme on élabore un produit et pour nous ramener aux vérités qu'ont déjà pressenties les grands initiés. Il a fallu aussi que l'homme soit rendu à sa véritable mesure pour lui rappeler qu'il n'est pas le maître absolu de son destin.

Nous constatons, une fois de plus aujourd'hui, qu'on n'enferme pas la vie dans un système et qu'il est dangereux de subordonner la formation de l'homme à des idéologies.

Il convient de bien préciser que l'éducation nationale n'a rien de commun avec les mouvements d'idées, d'opinions ou de croyances qui ont dominé certaines époques.

Nous croyons utile d'en dégager les éléments de valeur permanente.

L'éducation nationale n'est pas une politique qui aurait ses partisans et ses adversaires ; elle n'est pas une doctrine qui aurait ses adeptes, ses prêtres et ses chapelles ; elle n'est pas un système ou une méthode d'éducation qui aurait sa technique

appropriée ; elle n'a rien de commun avec le nationalisme ; elle n'a aucun caractère idéologique ; elle est exempte de chauvinisme, de parti-pris et de pédanterie.

L'éducation nationale s'applique à dégager l'âme de la Suisse et la mission de la Suisse, et elle se propose de faire vivre le pays suisse dans la conscience de la nation.

Cela ne signifie pas que nous allons élever une muraille à nos frontières et renoncer à tout ce que nous devons aux génies des autres nations et notamment aux civilisations qui se sont rencontrées sur notre petit territoire.

L'éducation nationale ne prononce aucune exclusive. « Penser suisse », ne veut pas dire que nous renions ce qui est l'essence de notre culture, ce qui constitue le bien commun de l'humanité.

Nous voulons demeurer dans la tradition de l'école suisse qui est faite de liberté, de dignité et de respect.

Nous continuons à fonder l'éducation sur les valeurs permanentes qui sont de tous les temps et qui appartiennent à tous les hommes.

Nous proclamons que le but supérieur de l'éducation demeure, dans le développement de la personnalité, l'acquisition de la maîtrise de soi-même par la discipline : discipline de la vie intérieure et de l'activité extérieure. Nous affirmons que la liberté réside dans l'acceptation consciente de la discipline, que l'affranchissement a sa source dans l'accomplissement des devoirs en dehors desquels il n'y a pas de vie morale et de vie sociale qui se puissent concevoir.

Mais cette personnalité humaine, cet homme qu'Alexandre Vinet voulait « maître de lui-même » pour qu'il soit mieux « le serviteur de tous », nous ne pouvons l'abandonner à ses propres tendances ; il faut le rattacher à une réalité qui lui serve d'assise : réalité quotidienne, réalité de la vie intérieure ; réalité de la vie sociale ; réalité de la conscience nationale. Cette réalité, c'est celle du pays. C'est le pays dans ses multiples aspects et c'est la vie de la nation sous toutes ses formes qui doivent fournir à notre jeunesse ses principes d'action et sa raison d'être.

Nous voulons former des hommes libres, nourris de la substance de notre sol, attachés à leur pays, parce qu'ils connaîtront la valeur de son patrimoine et le prix de la liberté.

L'éducation nationale doit donc être d'abord dans l'objet de l'enseignement. Faire porter l'enseignement et l'éducation sur les

choses et les gens qui sont de chez nous. Puiser une ample matière de nos leçons dans le pays et dans la vie du peuple suisse.

L'éducation nationale doit être ensuite dans l'inspiration de l'enseignement.

S'attacher aux conceptions qui sont celles de notre peuple, qui nous donnent notre caractère, qui sont issues de nos traditions ; nous inspirer des idées qui sont nôtres, des sources de la pensée, de l'art, de la morale, qui descendent de nos glaciers.

Le message du Conseil fédéral dit notamment à ce sujet :

L'instruction civique (par où il faut entendre l'instruction à donner au futur citoyen ; en allemand : Heimatkunde ou Bürgerkunde) n'est pas tout. Il ne suffit pas de donner à notre jeunesse de bonnes notions d'histoire, de géographie et de droit constitutionnel. Plus que la science importe la conscience. Il faut, par conséquent, instituer une éducation nationale au sens le plus large. Ce n'est pas en créant une nouvelle matière d'enseignement que l'on y parviendra. L'idée de l'éducation nationale doit inspirer tout notre système scolaire. De même que le sel et le levain se mêlent à la pâte pour faire le pain, de même le principe de l'éducation nationale doit pénétrer l'enseignement de toutes les matières et orner notre jeunesse de ces vertus civiques que sont l'amour du prochain, l'amour du pays, le sentiment de la responsabilité envers la patrie, la volonté de se sacrifier au besoin pour l'indépendance de la Suisse, celle de subordonner ses intérêts personnels au bien de la communauté.

L'éducation nationale doit être encore une des formes de l'esprit suisse.

Prendre conscience de cet esprit dans le passé, dans les réalités présentes, dans les espoirs à venir ; prendre conscience de nos devoirs envers le pays qui est notre patrie, c'est-à-dire notre foyer.

L'esprit suisse, c'est aussi l'esprit de la Suisse, animateur de la mission historique qui est contenue dans notre destin.

Pour la vie collective des peuples, l'esprit suisse, l'unité morale et spirituelle de la Suisse, doit avoir une signification particulière, précisément parce que nous appartenons à trois grandes civilisations occidentales dont nous avons réalisé la fusion.

Certes, l'éducation nationale doit commencer au sein de la famille.

Dans une étude présentée à l'occasion de la XIe Journée d'éducation, à Neuchâtel, le 17 février 1940 (cf. « La défense de l'esprit suisse.» L'école bernoise, 15, 22, 29 juin et 6 juillet 1940) Mlle Marguerite Evard a rappelé qu'en vertu des lois naturelles, l'enfant à naître est marqué dès avant sa naissance, par l'état d'âme de sa mère et qu'il serait plus exact de parler de « matrie » que de « patrie », parce que c'est la mère qui forme les sentiments et l'idéal de ses enfants.

Il y a comme une émanation directe du cœur ; c'est un rayonnement plutôt qu'un enseignement. Faire l'éducation de l'esprit suisse, c'est transmettre aux enfants le produit vivant au cœur des mères.

Et l'auteur, qui s'appuie sur le témoignage de moralistes et de psychologues d'autrefois et d'aujourd'hui, cite aussi cette réflexion d'Alexandre Vinet : « Les mères marquent de leur caractère et de leurs mœurs la génération suivante... La femme suisse devra être initiée à un certain civisme, fait de patriotisme et d'une haute idée de sa dignité personnelle ».

Mlle Evard nous dit de cette première éducation :

Dès le berceau, par ses chants, ses pensées élevées, ses attitudes, la mère agit effectivement sur le subconscient du tout petit. Avec les premiers mots de la langue maternelle... la maman commence l'éducation patriotique. Honneur au drapeau, dès l'âge de deux ou trois ans, airs nationaux, respect des monuments et sites historiques, des institutions, des hommes et des femmes de valeur, des idées suisses, peu à peu au cours des premières années, tout cela s'impose sans leçons, simplement par l'atmosphère familiale. En toute occasion, la mère affirme son attachement à la patrie, même si les enfants grandissants, et parfois le père, marquent quelque scepticisme : la mère est porteur du flambeau du spiritualisme familial et national. C'est de sa mère que l'enfant reçoit le culte indéfectible de la patrie — de même que le sentiment religieux, le sens moral, le respect des grandes choses, toutes formes d'idéal. Ce qu'elle transmet au petit se mue en son âme et prend l'allure d'une impulsion instinctive et d'une vocation.

Les sentiments ainsi transmis par la mère et cultivés dans le milieu familial doivent trouver à l'école les conditions nécessaires à leur plein épanouissement ; si, par malheur pour lui, le jeune enfant n'a pas connu, dans sa famille, les impressions et les

émotions du patriotisme, il appartient à l'école de les lui révéler, d'en enrichir sa conscience et son âme.

Il est indispensable que l'école développe ensuite la volonté de maintenir l'esprit suisse — l'esprit de la Suisse — source de notre vie nationale qui a besoin, à son tour, pour que le pays soit gardé de dissociation et d'absorption, d'être alimentée, fortifiée, disciplinée et consacrée par l'éducation nationale.

Beaucoup de choses ont changé en nous et autour de nous ; beaucoup de choses changeront encore. Les enseignements que nous avons à tirer des faits seront salutaires dans la mesure où nous nous rendrons compte que nous avons tout à gagner, en tirant nos principes et nos moyens d'éducation de notre propre substance.

IV. SENS, MISSION ET ESPRIT DE LA SUISSE

Puisque nous nous proposons d'établir une relation étroite entre l'éducation et le pays, il convient d'examiner les éléments que le pays met à notre disposition pour faire œuvre d'éducation nationale.

Demander à un individu ou à une nation d'être soi-même et de rester soi-même, suppose une connaissance des caractères qui lui sont particuliers et qui déterminent sa personnalité.

La personnalité d'une nation ne se laisse pas aisément circonscrire et il est impossible de l'enfermer dans des mots. Toutefois, bien qu'il ne nous soit pas donné de saisir le passé dans sa totalité et de savoir ce que nous réserve le lendemain, nous possédons des données suffisantes pour connaître les composantes de notre âme nationale et pour distinguer la ligne du destin de notre pays.

1. SENS ET MISSION DE LA SUISSE

Le sens et la mission de la Suisse ont été définis dans le message du Conseil fédéral du 9 décembre 1938. Nous reproduisons, ci-après, le texte du chapitre IV de ce messsage :

L'Etat n'a pas seulement pour but d'accroître le bien-être matériel des citoyens par la législation, la justice et les institutions sociales, et de défendre militairement ce bien-être contre

les attaques du dehors. En adoptant une conception si matérialiste, il ne manquerait pas, à la longue, principalement en temps de détresse économique, de mettre en question son existence même. Il vit essentiellement de la force des éléments spirituels qui lui ont donné naissance et qui l'ont façonné au cours des âges. A sa base, il y a une volonté et un esprit communs, une idée qui unit et qui relègue dans l'ombre tout ce qui sépare ou différencie, une idée qui trouve dans la forme de l'Etat son expression organique et sa réalisation naturelle.

Si cette idée est grande et forte, si elle vit dans la conscience d'un peuple, celui-ci sera prêt, dans n'importe quel danger, à tout sacrifier pour le bien de son Etat comme à supporter les plus dures épreuves d'ordre économique. Si le peuple en question reste conscient de sa grandeur et de sa force spirituelles, il sera également à l'abri des influences étrangères. Mais, de plus, l'idée dont nous avons parlé, coïncidera avec une mission particulière, qui, dans l'histoire des nations, est échue à l'Etat considéré et que celui-ci remplira encore à l'avenir.

Par là se trouve définie, dans ses buts essentiels, la tâche de notre défense spirituelle. Elle consiste à rappeler à notre peuple les fondements spirituels de la Confédération, le caractère de notre pays et de notre Etat, à fortifier et à rallumer sa foi dans la puissance de conservation et de création de notre esprit national, à tremper ainsi sa force de résistance. Nous devons également faire ressortir la mission historique de l'idée fédéraliste qui est à l'origine de notre communauté, la signification de l'esprit suisse pour la vie collective des peuples européens, à éveiller à l'étranger de la sympathie pour cette mission. Et comme l'Etat suisse est né et vit de la nature propre de notre esprit et de notre culture, lesquels n'ont trouvé que leur expression politique dans la forme de cet Etat, nous devons, avant tout, mobiliser les forces intellectuelles et morales de notre pays pour les faire servir à cette grande œuvre de défense et de propagande : Maintenir l'esprit helvétique non pas par des mesures défensives et négatives, mais par l'action créatrice.

Quelles sont les constantes qui modèlent le visage de notre pays et déterminent la nature particulière de la Confédération ? Il en est trois. Ce sont :

1. L'appartenance de la Suisse à trois grandes civilisations de l'Occident et la réunion de ces trois civilisations sur notre territoire ;
2. Le lien fédéral et le caractère original de notre démocratie ;
3. Le respect de la dignité et de la liberté humaines.

Les différentes chaînes qui constituent la puissante barrière des Alpes convergent en un seul et même point : le Saint-Gothard. Ce n'est pas par hasard que les premières ligues suisses ont pris naissance près du col qui le franchit. Ce fait providentiel a marqué le sens de la mission de notre Etat fédéral. Du Gothard jaillissent le Rhin, le Rhône et le Tessin, les trois cours d'eau qui nous relient aux territoires culturels les plus importants dans l'histoire de l'Occident. Le Gothard divise et unit à la fois ces trois territoires. Ce serait une entreprise vaine que de vouloir séparer la culture de notre pays de celles auxquelles nous sommes apparentés. Ce qui est changeant et accidentel ne doit pas reléguer dans l'ombre ce qui est durable et substantiel. Selon le Tessinois Giuseppe Zoppi, le Tessin remplit d'autant mieux sa mission suisse qu'il maintient plus purs ses liens spirituels avec ce qui fait la grandeur durable de la culture italienne ; un raisonnement analogue est vrai aussi pour les Suisses romands et pour les Suisses alémaniques. Précisément parce que nous refusons d'admettre la théorie selon laquelle la race déterminerait l'Etat et les frontières de celui-ci, nous gardons la liberté et la force de rester conscients de nos affinités avec les trois cultures allemande, française et italienne. L'idée suisse n'est pas un produit de la race, c'est-à-dire de la chair, mais une œuvre de l'esprit. C'est un fait admirable qu'autour du Gothard, montagne qui sépare et col qui unit, une grande idée, une idée européenne, universelle, ait pu prendre naissance et devenir une réalité politique : l'idée d'une communauté spirituelle des peuples et des cultures occidentales. Cette idée, qui exprime le sens et la mission de notre Etat fédératif, n'est, au fond, pas autre chose que la victoire, sur le plan politique, de la pensée sur la matière, de l'esprit sur la chair. Prendre conscience de ce qu'il y a de beau et de grand dans notre conception politique, c'est déjà un élément essentiel de notre défense spirituelle.

Les liens qui rattachent notre pays à trois des grandes civilisations occidentales trouvent leur complément dans le fait que ces civilisations coexistent chez nous sur un territoire commun, où elles subsistent à l'état pur, mais en se fécondant réciproquement. Une des grandes tâches de la défense spirituelle consiste à renforcer le contact des différentes cultures de la Suisse, afin que la richesse et la variété de notre vie spirituelle se manifeste plus fortement encore et que nous constations toujours davantage notre homogénéité.

Cette coexistence de trois grandes civilisations sur un même territoire n'est pas une simple juxtaposition, mais une active collaboration, et elle serait impossible sans la structure fédérative

de l'Etat. La Suisse est une communauté de républiques libres qui se sont alliées au cours des siècles. Notre Etat fédératif n'absorbe pas les éléments qui le composent ; il se borne à les unir. Ces éléments, les républiques cantonales, conservent leur personnalité en tant qu'Etats. Source et fondement de notre richesse spirituelle ! Source et fondement aussi de la défense spirituelle du pays ! Le rempart le plus solide pour la défense de l'esprit suisse est notre structure fédérative. Aussi longtemps que les cantons confédérés resteront conscients d'eux-mêmes et que nous nous refuserons à créer un type suisse uniforme, donc effacé, nous aurons la force de résister avec succès à toutes les tentatives de synchronisation.

La structure fédérative du pays détermine le caractère de notre démocratie ; celle-ci est construite organiquement de bas en haut, s'élevant par degrés de la communauté la plus petite à la plus grande. C'est dans la commune que se fait l'éducation du citoyen, là qu'il apprend à se dévouer au bien de tous. Du soin qu'il prend du sort de la commune naît son souci de celui du canton, et la conscience qu'il acquiert de sa responsabilité dans la destinée du canton lui fait comprendre sa responsabilité au sein de la Confédération. Voilà ce qui importe dans une démocratie : le sens des responsabilités. La sauvegarde de notre démocratie est moins affaire de science que de conscience. C'est sur ce plan-là que doit s'édifier notre défense spirituelle. L'Etat doit être l'objet de notre dévouement, et non pas servir à nos desseins ! Expression vivante de l'esprit suisse, si intimement liée à notre histoire, la démocratie doit subsister par la foi et la vénération de notre jeunesse.

Le troisième trait essentiel de la communauté helvétique est le respect de la dignité humaine. Le respect du droit et de la liberté de la personne est si profondément ancré en nous qu'il peut être considéré, sans aucun doute, comme l'une des caractéristiques de la pensée suisse ; son maintien est une tâche primordiale de la défense spirituelle. Le respect de la dignité humaine implique celui des convictions religieuses et de leur manifestation ; il garantit, par conséquent, la paix entre les différentes confessions qui se pratiquent sur notre sol. Outre à la structure fédérative de l'Etat, c'est au respect de la dignité humaine que le droit à la langue maternelle doit de n'avoir jamais été contesté dans notre pays ; les quatre langues nationales s'y côtoient librement, sans que l'histoire de la Confédération ait jamais enregistré un conflit entre elles. Nous voyons dans la personnalité humaine la grande force créatrice de la vie, de l'esprit et les limites que l'Etat s'est fixées juridiquement résultent de la nature même de la personnalité humaine et de ses droits.

Communauté malgré la diversité des langues et par la force de l'esprit, grâce à une décentralisation fédéraliste des pouvoirs de l'Etat qui est le fruit d'un développement historique ; protection de la libre personnalité ; la communauté tout entière réunie sous l'égide d'une Confédération forte et prête à se défendre ; — telle est l'image de la liberté et de la démocratie helvétiques, de l'esprit suisse. Cet esprit, il s'agit de le défendre ; il y a là une tâche si élevée qu'elle doit trouver l'adhésion unanime des citoyens. Laissant résolument de côté tout ce qui n'est pas essentiel, nous caressons l'espoir de soustraire nos propositions aux divergences des partis. Nous sollicitons la collaboration de tous ceux qui sont disposés à mettre leurs forces au service de la collectivité pour l'indépendance du pays ; devant cet idéal, les intérêts de groupes peuvent s'effacer.

Les considérations ci-dessus, dans ce qu'elles ont d'essentiel, nous ramènent à des réalités que d'aucuns, en trop grand nombre, avaient oubliées. C'est à ces réalités qu'il importe de revenir.

Au cours de ces dernières années, plusieurs écrivains ont consacré aux problèmes de la défense spirituelle de la Suisse des études d'un intérêt captivant.

Dans ses deux ouvrages : « Conscience de la Suisse « et » Défense et illustration de l'esprit suisse », Gonzague de Reynold a dégagé, avec pertinence, ce qu'il appelle, dans notre histoire, les « constantes », c'est-à-dire les caractères permanents, les éléments invariables et les « lignes de force » qui suivent des directions immuables.

Ces constantes, l'auteur les découvre dans notre conception chrétienne de l'homme et de la vie humaine, dans la volonté de nous unir pour défendre le bien commun, dans la structure fédéraliste de l'Etat : fédéralisme issu de la configuration géographique du territoire, des conditions ethniques, linguistiques et confessionnelles, des origines et de l'histoire de chacun de nos cantons. Ces constantes apparaissent encore dans la diversité des formes de notre civilisation, qui se juxtaposent et s'entremêlent sans se heurter, grâce à l'unité de notre âme ; dans notre esprit à la fois particulariste et universel, dans notre mission nationale qui est de relier, de rapprocher, d'harmoniser et d'unir les choses et les êtres, sans les priver de leur personnalité.

Gonzague de Reynold et d'autres penseurs avec lui — rappelons pour mémoire les noms de Robert de Traz, Emile Kupfer, Carlo Sganzini, Denis de Rougemont, Charly Clerc — ont montré comment s'est faite l'évolution de la nation suisse autour des principes qui lui ont donné naissance.

Abandonner ces principes, ce serait rompre la ligne de force de notre destin et, en perdant le sens de notre mission, renoncer à notre raison d'être.

La Suisse deviendrait inutile en Europe, si elle ne conservait pas son originalité, si elle cessait de représenter une forme de civilisation qui est la marque de son génie.

2. QUELQUES ASPECTS DE L'ESPRIT SUISSE

Pour connaître la Suisse, les éducateurs disposent d'une documentation qui va s'enrichissant chaque jour. Nous ne faisons pas ici un historique de l'éducation nationale et nous ne dressons pas une bibliographie.

Nous ne nous proposons pas davantage d'analyser et de définir l'esprit de la Suisse ; nous nous bornerons à en examiner quelques aspects.

Esprit de la Suisse et esprit des cantons.

Il y a lieu d'apporter tout d'abord dans la question une précision nécessaire.

Nous affirmons qu'il serait contraire au génie de la Suisse que les cantons soient absorbés dans un Etat unitaire ; de même, l'esprit de la Suisse ne se substitue pas à celui des cantons.

Chacune des régions du pays conserve les caractères qui la distinguent : St-Gall ou Appenzell demeurent ce qu'ils sont par leurs origines, leur histoire, leur esprit, comme Fribourg ou Neuchâtel.

Il ne s'agit pas de définir un type fédéral de Suisse et de créer, dans l'administration fédérale, un nouveau service qui serait chargé de former, très bureaucratiquement, tous les habitants de la Suisse sur le modèle du Confédéré standard.

Il y a dans l'esprit de nos populations des aspects particuliers qui les différencient de canton à canton ; mais il en est d'autres — et ce sont les plus nombreux et les plus importants — qui leur sont communs.

Personne ne songe à demander à un Vaudois ou à un Tessinois de devenir Bâlois ou Thurgovien — et réciproquement. En revanche, tous les Suisses ont la même volonté de maintenir le lien fédéral, de conserver nos libertés et notre indépendance ; ils ont les mêmes pensées et les mêmes sentiments patriotiques. Ainsi que l'exprime l'auteur de la « Prière du Grütli » : « Frères, nous sommes frères ; fils de la même mère, épi du même champ ».

Il n'y a pas de frontière entre les cantons. Le sol de la patrie que nous défendrons, s'il le faut, il est partout où flotte le drapeau suisse.

L'esprit de la Suisse est contenu dans l'esprit des cantons ; il est fait de la substance et des valeurs qui leur sont communes.

Cela signifie que nous sommes Suisses d'abord, avant d'être Lucernois ou Genevois, car ce que nous avons de commun, c'est l'essence même de la Suisse.

En observant cette hiérarchie des valeurs — valeurs suisses communes à tous les cantons ; valeurs particulières qui différencient les cantons — on peut dire que ce qui vaut pour l'ensemble de la Suisse vaut aussi pour les cantons, considérés isolément.

Il en résulte que les notions d'éducation nationale sont applicables, en tenant compte des caractères originaux de l'esprit de la Suisse et des caractères originaux de l'esprit de chaque canton.

Particularisme et universalité.

D'aucuns pourraient s'imaginer qu'en conservant ce qui fait notre originalité, nous courons le risque de nous isoler.

Ce n'est pas d'isolement que notre vie publique est menacée. D'abord, parce que nous savons bien que nous ne pouvons pas nous suffire à nous-mêmes ; ensuite, parce que nous n'avons nullement l'intention de renoncer aux valeurs permanentes des civilisations dont nous avons fait la nôtre ; enfin, parce que l'esprit suisse, du fait de sa nature même, se meut dans un plan qui est pour nous le plan national, mais qui est aussi, en réalité, un plan européen.

Les régions qui forment la Suisse d'aujourd'hui ont fait partie de l'Empire romain ; nous avons appartenu au Saint-Empire ; nos ancêtres ont vécu la grande époque féodale au cours de

laquelle les princes et les évêques se partageaient et souvent se disputaient le pouvoir.

La Suisse a joué un rôle important en Europe. Le système des alliances laissait à chacune des républiques des libertés très étendues dans les rapports avec l'étranger.

Pendant des siècles, alors que les pays voisins du nord et du sud étaient morcelés en Etats dont un très grand nombre ne surpassaient pas, en importance, les républiques helvétiques, les Suisses furent mêlés à la vie européenne par leurs relations diplomatiques et militaires auxquelles s'ajoutèrent les relations commerciales, littéraires et philosophiques.

Les sources de notre culture sont situées bien au delà de nos frontières. Des formes multiples de la civilisation allemande, de la civilisation française, de la civilisation italienne se sont développées sur notre sol. Le monde germain et le monde latin s'y sont rencontrés : chacun a pu s'enrichir des apports de l'autre.

La migration des individus et des familles, les mariages, le besoin d'apprendre les langues nationales, les relations commerciales, le tourisme, les fêtes fédérales, les expositions, les associations de tous genres sont autant d'éléments qui ont favorisé sur notre sol l'adaptation des caractères et l'interpénétration des conceptions fondamentales et des volontés.

Cette collaboration qui est l'œuvre du temps et des hommes a été inspirée et dominée par la conscience du bien commun et de la communauté spirituelle. Mais elle n'aurait pas été réalisée sur notre territoire, si le particularisme de notre esprit en avait éteint l'universalité.

Dans la formation de la Suisse, la structure géographique a sa part, les événements historiques ont leur part. Il y fallait aussi le sens des valeurs morales et les notions de transcendance ; il fallait encore à notre pays, situé au cœur de l'Europe, la circulation des forces créatrices de civilisation qui ne s'arrêtent pas aux frontières.

Au surplus, nos républiques étaient trop étroites, aussi bien pour alimenter les esprits que pour les contenir. Les multiples foyers de notre culture — plus exactement, de nos cultures — n'auraient pas vu le jour et ne se seraient pas développés, s'ils n'avaient pas étendu largement leur rayonnement au dehors de la cité.

La république de Berne ou celle de Genève — pour ne citer que deux exemples — avaient leurs portes ouvertes sur l'Europe, pour le moins autant que sur la Confédération.

A ce point de vue, l'attitude de Jean-Jacques Rousseau est significative. Particulariste à outrance, il a poussé le culte de l'individu jusqu'au pharisaïsme : « Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature et cet homme, ce sera moi. Moi seul. Je sens mon cœur et je connais les hommes. Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus ; j'ose croire n'être fait comme aucun de ceux qui existent. » (« Confessions. »)

Mais ce même Rousseau s'adresse à tous les hommes de la terre dans ses ouvrages. « Mon sujet intéressant l'homme en général, je tâcherai de prendre un langage qui convienne à toutes les nations... j'aurai le genre humain pour auditeur. » (« Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes. »)

Le citoyen de Genève est universel.

Lorsque le Neuchâtelois Emer de Vattel s'applique à l'étude des principes de la loi naturelle, il se hausse d'emblée aux conceptions juridiques internationales.

Le « Droit des gens » (1757) est de portée universelle.

Si l'on examinait sous ce jour l'œuvre des moralistes, des écrivains, des juristes, et de plusieurs de nos peintres, de même si l'on reprenait l'histoire de la formation de nos foyers de culture et les causes de leur vitalité, on constaterait que le génie de la Suisse présente ce double caractère d'appartenir simultanément à la cité et à l'Europe.

La pensée d'un Alexandre Vinet n'est-elle pas résumée dans cette parole de Térence : « Homo sum et nihil humani a me alienum puto » ? On pourrait dire aussi justement de l'esprit suisse : Je suis de ce bourg, de cette ville ou de ce canton et rien de ce qui intéresse l'Europe ne saurait me demeurer étranger.

Le pays suisse est fait de particularisme et d'universalité.

Diversités géographiques, ethnographiques, linguistiques, confessionnelles et culturelles ; mais patrimoine commun, communauté spirituelle, conscience des origines et des liens d'appartenance qui le rattachent aux nations environnantes et qui le relient par delà les temps et les vastes espaces à tous les hommes de la terre.

Ce n'est pas l'esprit de clocher ; c'est simplement, ainsi que le remarque M. Charly Clerc, le génie du lieu ; ce n'est pas l'internationalisme ; c'est une forme de l'humanisme, grâce à laquelle nous pouvons cultiver l'esprit national et instaurer l'éducation nationale en dehors de tout nationalisme.

Un pays dans lequel aucune région ne constitue le domaine exclusif d'une race, d'une langue ou d'une confession ; un pays qui, malgré les diversités de sa géographie, a été prédestiné à réaliser l'unité de la structure, un pays dont l'histoire est « une suite de conquêtes de l'homme sur l'homme », selon l'expression de M. Robert de Traz ; un pays qui a maintenu, au cours des âges, l'individualité des choses et des êtres dans la communauté de l'esprit : ce pays a le droit et le devoir de demeurer une conscience vivante des collaborations et des rapprochements possibles.

C'est dans la forme originale de notre civilisation que résident notre raison d'être et notre mission. Tout ce qui pourrait l'altérer affaiblirait notre armature. Ou bien, nous demeurerons nous-mêmes, nous garderons notre génie et notre esprit, ou bien, nous serons divisés et absorbés. Il n'y a pas de milieu. Le jour où nous renoncerons à être Suisses, la Suisse cessera d'exister.

Qu'on ne dise pas que nous sommes un trop petit pays pour vivre notre vie et pour participer à la vie de l'Europe.

Notre dépendance économique n'est que trop évidente ; mais notre indépendance morale doit demeurer intacte. Nous pouvons en intensifier le rayonnement, car les valeurs auxquelles nous tenons le plus ne sont pas bornées et l'esprit souffle où il veut.

Spiritualisme des conceptions suisses.

Les problèmes politiques, économiques et sociaux sont dans la dépendance du problème moral. En définitive, l'organisation de la société et la conduite des affaires de l'Etat ne sauraient résulter utilement de la conception que l'on peut se faire à priori de la société ou de l'Etat, si cette conception ne tient pas compte des éléments essentiels de la question, qui sont la nature de l'homme et les conditions de son existence.

Il n'est pas indifférent à des éducateurs que l'éducation de demain, de même que l'organisation de la société, se fondent

sur des conceptions matérialistes ou au contraire sur des conceptions spiritualistes de l'homme et de la vie.

La conception suisse de l'homme et de la vie humaine est d'essence spiritualiste. Il ne saurait y avoir aucun doute à ce sujet. La Confédération est née dans une Europe chrétienne. Le pacte de 1291 se fonde, non sur une notion de droit, mais bien sur la sainteté d'une promesse ; il s'agit d'une alliance sacrée ; il s'agit d'un serment qui repose sur le glaive et sur la croix.

Le pacte de 1291 est d'inspiration chrétienne. Après six siècles et demi de durée, notre charte fédérale s'ouvre par une invocation « au nom de Dieu tout-puissant ». Et c'est par la même invocation que fut officiellement inaugurée l'exposition nationale de 1939.

Nous avons, sur notre emblème national, la croix des chrétiens.

Le peuple suisse possède à un haut degré le sens du réel ; il accepte les imperfections inhérentes aux choses de ce monde ; mais il ne cesse pas, pour autant, de lever les yeux vers le ciel. En toutes circonstances, il applique son sens du réel, à la fois, aux réalités de l'ordre matériel et aux réalités de l'ordre spirituel.

Le respect de la personnalité humaine, dans la dignité et dans la liberté ; la fidélité à la parole donnée ; l'honnêteté dans le travail et dans les mœurs ; l'attachement aux traditions de la famille ; le sérieux de la vie et de la mort ; le sens de la solidarité et l'esprit de tolérance sont autant de rameaux du tronc vigoureux de la foi chrétienne qui a ses racines dans notre sol.

Tout ce qui vient du matérialisme est contraire à l'esprit suisse ; tout ce qui découle des conceptions spiritualistes l'alimente et assure sa continuité.

Sans doute devons-nous faire aux formes matérielles de la vie la part qui convient. Que n'avons-nous pas dû sacrifier à la technique, à l'organisation scientifique du travail, à la chimie industrielle ; déjà nous constatons que ce que nous avons gagné en commodités, nous l'avons perdu en contentement d'esprit et que notre vie est alourdie, compliquée et inquiète. Nous sommes menacés d'une suprématie du régime économique, auquel d'aucuns prétendent subordonner l'organisation sociale.

La vie économique a ses lois ; la vie morale a ses lois. Ne com-

mettons pas la faute de placer celles-ci dans la subordination de celles-là. Ce sont deux ordres de réalités absolument différents.

La conception suisse de l'homme et de la vie sociale ne peut se fonder sur les conditions du régime économique sans mettre en péril notre indépendance. Car, s'il est un domaine où notre liberté est limitée, c'est bien celui de la vie économique, puisque nous nous trouvons dans l'impossibilité de suffire par nous-mêmes à notre existence matérielle, par défaut de denrées alimentaires, de matières premières et d'accès à la mer.

Notre indépendance doit, par conséquent, se fonder sur les réalités d'un plan supérieur à celui du régime économique car, si elle ne peut avoir ses assises dans le régime économique, il faut bien qu'elle les ait ailleurs.

C'est dire que la conception suisse de l'homme et de la vie demeurera spiritualiste ou que la Suisse n'existera pas, sinon peut-être comme unité géographique.

On parle beaucoup de réarmement moral et spirituel. C'est fort bien. Encore est-il indispensable que de si louables intentions ne se dissipent pas en congrès et en discours.

C'est notre vie de chaque jour qui doit être spiritualisée. Rien ne sera fait de sérieux et de durable aussi longtemps que tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté ne seront pas convaincus que chacun est appelé à travailler sur soi-même.

Ceux qui s'imaginent qu'après la tourmente nous n'aurons qu'à nous remettre à notre besogne coutumière et à reprendre, comme par le passé, une existence momentanément troublée, se font de périlleuses illusions.

Il faudra que nous retournions à l'école du devoir, du renoncement et du sacrifice. Il faudra que l'émancipation soit remplacée par l'obéissance, la critique par l'autorité, la facilité par l'effort et que notre jeunesse reprenne conscience de la vertu que contiennent les commandements : « Lève-toi devant les cheveux blancs » ; « tu honoreras ton père et ta mère ».

Il est évident que la défense spirituelle de la Suisse ne s'exercera pas, comme par enchantement, sans nous et en dehors de nous.

Elle suppose d'abord un esprit, ce qui signifie qu'elle se fonde sur une conception spiritualiste de l'homme et de la vie. Et

parce que nous souhaitons à chacun des êtres qui constituent la nation une existence conforme à son destin, nous nous appliquerons à définir la conception spiritualiste qui nous paraît la plus élevée, en même temps que la plus propre à remplir toutes les conditions du problème.

Nous n'en voyons pas de meilleure que celle qui est contenue dans la doctrine chrétienne.

Nous n'aborderons ici ni le problème religieux, ni le problème confessionnel. Les devoirs de l'école publique sont définis, dans ce domaine, par la Constitution fédérale, par les constitutions cantonales et par les lois scolaires.

Nous ne voulons pas sortir d'une ère de controverses pour en recommencer une nouvelle.

Rome se remplit de philosophes et d'orateurs ; on négligea la discipline militaire, on méprisa l'agriculture, on embrassa les sectes et l'on oublia la patrie... Jusqu'alors, les Romains s'étaient contentés de pratiquer la vertu ; tout fut perdu quand ils commencèrent à l'étudier. (ROUSSEAU : *Discours sur les sciences.*)

Laissant de côté toute discussion, nous demandons simplement à l'école publique de pratiquer les vertus chrétiennes.

En élevant les valeurs spirituelles du christianisme sur le plan de leurs applications, nous demeurons fidèles à l'esprit suisse et nous assurons la continuité de sa défense, car ainsi nous transmettrons à nos fils les exemples que nous ont donnés nos pères.

VOLONTÉ ET ESPRIT.

Le développement de la personnalité est une des missions de l'éducation. L'excès d'individualisme est un danger, mais il faut aussi garder la personnalité d'être absorbée dans le collectif. Il n'est pas conforme au destin de la personnalité humaine qu'elle disparaisse dans l'espèce ; il n'est pas conforme au destin de l'homme qu'il disparaisse dans l'humanité, comme une goutte de pluie disparaît dans l'océan.

Le pays a aussi sa personnalité. De même que la personnalité de l'homme doit être maintenue dans un état d'équilibre convenable entre le particulier et le collectif, la personnalité du pays doit conserver ses caractères originaux et se développer sur ses

propres racines pour n'être pas isolée des grands courants de la civilisation, ni absorbée par eux.

La formation de la Suisse ne dépend pas du hasard. Le lien fédéral ne nous a pas été imposé. L'union des trois pays primitifs est née d'un acte de volonté et les cantons, après avoir dans certains cas, scellé des alliances, sont entrés dans la Confédération par adhésion volontaire.

On imagine à tort que les origines de la Confédération sont révolutionnaires. On est allé jusqu'à croire, dans certains milieux, que la couleur rouge du drapeau suisse avait servi de modèle aux internationales.

Le rouge a de tout temps symbolisé la force et la souveraineté ; c'était la couleur de l'empire ; c'était donc la couleur de la Suisse. Les Schwyzois, les premiers après les empereurs, chargèrent leur bannière rouge d'un crucifix dont le temps, l'héraldique et l'arrêté fédéral du 12 décembre 1889 concernant les armoiries de la Confédération suisse, ont fait « une croix blanche verticale et alaisée, placée sur fond rouge et dont les branches égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges ». Le pacte de 1291 ne porte pas la marque de l'esprit révolutionnaire. Ce que décident les hommes des trois vallées, c'est de se rapprocher pour conserver ce qu'ils avaient acquis, c'est de s'unir pour la défense du bien commun.

Le bien commun résidait alors pour les particuliers, dans les avantages attachés à la qualité d'hommes libres et pour les collectivités rurales et urbaines, dans le droit de s'organiser à leur convenance.

Mais chacun demeure lié à sa petite patrie : hameau, bourg ou cité, montagne ou vallée, gardent les caractères qui leur sont particuliers et qui les différencient.

L'esprit des alliances qui deviendra la substance du lien fédéral n'impose aucune unification de structure ; il assure simplement et uniquement à chacune des régions qui constituent la Confédération, sa vie propre et son autonomie.

Au cours des âges et dans les temps actuels, le bien commun que nous avons à défendre demeure ce qu'il fut pour nos pères : les libertés individuelles et l'indépendance nationale. Le lien fédéral qui doit nous en garantir la possession, ne peut être maintenu que par l'effort d'une volonté commune.

Or, cette volonté, nous ne saurions la puiser dans des abstrac-

tions, dans des théories, dans des systèmes ; il faut qu'elle ait sa source dans les réalités : réalités de notre terre, réalités de notre histoire, réalités de notre substance nationale.

Les cantons suisses sont des républiques qui disposent des attributs fondamentaux de tout Etat : un territoire, une population, une souveraineté. Ils ont vécu d'une existence propre, avant de faire partie de la Confédération ; ce sont eux qui ont créé un pouvoir central en confiant à ce pouvoir une part de leur souveraineté.

La personnalité de la Suisse est diverse ; elle est faite de celle des cantons qui, avant de se constituer en républiques, furent pays, comtés, bailliages, évêchés, principautés, villes libres. Le point de départ est dans la commune, la région, la vallée, la cité ; le point d'arrivée est dans l'union des volontés pour la sauvegarde de la cité, de la région, du canton. Un pour tous, tous pour un.

Sens de notre histoire, conscience de notre esprit, caractère original de notre constitution. La vie de la Suisse est à la mesure de l'existence des cantons.

Notre génération et celles qui lui succéderont ont le devoir de sauvegarder les principes sur lesquels repose notre vie publique et de ne pas laisser s'éteindre, en les privant de leurs moyens, les foyers de culture, cités et cantons, qui seuls peuvent nous assurer une forme originale de civilisation.

V. LA PATRIE SUISSE ET L'ÉCOLE

1. L'ÉDUCATION NATIONALE DOIT ÊTRE INTRODUITE DANS TOUS LES ENSEIGNEMENTS

Pour que l'esprit suisse anime l'enseignement, il convient de reviser nos jugements et de modifier certaines conceptions scolaires qui appartiennent à des temps aujourd'hui révolus. Et d'abord, il importe de bien s'entendre. Nous parlons d'éducation et non pas d'instruction ou de formation professionnelle.

La formation professionnelle réside dans l'acquisition de connaissances et d'aptitudes indispensables à l'exercice d'une activité déterminée.

L'instruction réside dans l'acquisition de connaissances et d'aptitudes qui, à des degrés différents, se révèlent nécessaires dans toutes les carrières ; en outre, l'instruction doit permettre à l'individu de s'élever progressivement dans le domaine du savoir et de la recherche scientifique.

L'éducation nationale n'est ni une formation professionnelle ni une instruction primaire, secondaire ou supérieure.

Elle intéresse à la fois, la vie intellectuelle, la vie affective et la vie spirituelle, à tous les âges.

Qu'on ne dise pas : L'éducation nationale est le fait de l'école primaire, les écoles secondaires et professionnelles ont d'autres devoirs ; c'est là une erreur. La vie de l'enfant, par où nous entendons les manifestations de toutes les puissances de l'être, ne s'arrête pas à la sortie de l'école primaire, pour se confiner dans l'activité scolaire. L'éducation débute au berceau ; elle se poursuit non seulement à l'école primaire, mais dans toutes les écoles avec le même sérieux. Nous définissons l'éducation, une culture intégrale, non pas seulement celle de la mémoire et de l'intelligence complétée de quelques notions de savoir-vivre, mais bien la culture de toutes les puissances latentes, y compris les capacités physiques, la volonté, les sentiments, le sens moral, les aspirations : en un mot, toutes les formes de la vie.

Les pédagogues ne doivent jamais oublier que la source de nos actions n'est pas dans l'intelligence seulement. Nous agissons en fonction d'idées qui ont leur origine dans nos sentiments. C'est dans le mouvement de la vie intérieure que s'élaborent les principes de nos actions.

Nous rappelons à ce sujet que dans le développement des tendances innées, la psychologie reconnaît, de la naissance à l'âge d'environ douze ans, un stade d'acquisition et d'expérimentation, — auquel fait suite un stade d'organisation et d'évolution.

C'est généralement à partir de la douzième année que l'adolescent prend conscience du milieu social, que son affectivité s'épanouit et que sa personnalité commence à se manifester.

En conséquence, l'école primaire doit s'appliquer à éveiller des sensations, à fournir au jeune enfant des impressions salutaires. Mais il est incontestable qu'une éducation nationale consciente incombe essentiellement au degré supérieur de

l'école primaire et aux écoles secondaires et professionnelles, y compris les gymnases et jusqu'à l'Université inclusivement.

Nous disons donc que l'éducation nationale doit inspirer l'enseignement à tous les degrés. Seuls les moyens seront adaptés à l'âge des élèves et à leurs possibilités.

2. LA QUESTION DES PROGRAMMES

On dit de nos programmes qu'ils sont trop chargés. Pourtant ils ont été réduits. Ils ont été précisés dans le dessein de les limiter ; on prétend qu'ils n'en ont pas été allégés.

Mais qu'on veuille bien consulter, par exemple, le programme d'enseignement dans les écoles secondaires du canton de Neuchâtel. Qu'y trouve-t-on, sinon des indications sommaires destinées à servir de fil conducteur.

Ce ne sont pas les matières qui chargent le programme, mais bien le développement qui leur est donné. C'est l'enseignement lui-même qui est trop chargé.

L'école attache trop d'importance à des connaissances d'érudition qui sont sans profit pour la culture et sans utilité pour la vie. Ce qui ne devrait être qu'un moyen est traité souvent comme ayant une fin en soi et c'est à cause de cette déviation que nous nous croyons surchargés par les programmes.

Nous en dirons autant des manuels qui, au lieu de demeurer des instruments de travail, sont utilisés fréquemment comme des recueils de connaissances à acquérir. Or, la plupart sont abondants ; il en résulte que nos élèves éprouvent d'énormes difficultés d'assimilation et que leur esprit se disperse. Au point de vue quantitatif, la somme de connaissances d'érudition contenues dans les leçons, durant deux années consécutives d'enseignement secondaire, par exemple, est disproportionnée avec ce qui demeure acquis quelques semaines ou quelques mois après l'examen. Il faut choisir. Il faut exercer les facultés sur un nombre limité de connaissances ou de phénomènes. Il faut se borner à l'essentiel. Certes, il en est de plusieurs éléments de connaissances comme des automatismes ; leur acquisition est indispensable. Mais, ces éléments sont relativement peu nombreux ; il importe pour le moins autant de fournir aux élèves la capacité de les trouver et de les retrouver, que de les confier à leur mémoire. Que ferait le juriste ou le philologue, ou

le médecin, ou le professeur, s'il ne pouvait recourir aux ouvrages de sa bibliothèque ?

L'éducation nationale n'étant pas en soi une matière nouvelle ne charge pas les programmes. Il suffit, pour lui faire sa place, de renoncer précisément à ce qui alourdit le travail de l'école. Bien loin de compliquer l'enseignement, l'éducation nationale peut et doit le renouveler et lui donner une actualité vivante. Il s'agit désormais d'ordonner l'activité scolaire par rapport aux réalités du pays.

3. L'ÉCOLE SUISSE : UN MILIEU SUISSE

Dans tous les enseignements, l'école suisse doit être un milieu suisse. Il faut que l'atmosphère de l'école, son ambiance et pour tout dire en un mot, son esprit, soient animés par la volonté constante d'éveiller des sentiments d'attachement, de développer l'intelligence des choses du pays, de provoquer les mouvements de la vie intérieure qui sont générateurs des actes de vaillance, de fidélité et de dévouement.

L'école s'attachera aux réalités qui sont nôtres. En matière d'éducation, on ne sépare pas l'homme de son milieu. Il y a dans la vie des particuliers, comme dans celle des peuples, des éléments soumis à un déterminisme qui découle de la nature même des choses ; il y en a d'autres qui ont à leur origine des conceptions et des volontés.

Parmi les éléments qui constituent le milieu, il en est sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir d'action ; nous sommes contraints de nous y adapter. En revanche, il en est d'autres, et en grand nombre, qui dépendent de nous-mêmes.

Nous avons donc à tenir compte des rapports de convenance qui doivent exister entre les individus et le milieu dans une communauté spécifiquement helvétique, car ces rapports contiennent et conditionnent la vie morale, la vie de famille, la vie professionnelle et la vie sociale. Ils résultent non seulement des lois de la vie matérielle, mais aussi de nos sentiments, de nos volontés, de nos croyances, de nos aspirations.

Pour faire de l'école un milieu helvétique, il faut que les matières de l'enseignement soient, dans la plus large mesure possible, tirées des choses du pays ; que les relations entre maîtres et élèves, l'organisation du travail et l'exercice de la

discipline, en un mot, que la vie de l'école prépare la jeunesse à la vie morale et sociale du peuple suisse ; que l'esprit suisse y soit dégagé et appliqué en toutes circonstances : sous sa forme modeste, dans les faits de la vie quotidienne ; sous sa forme grave, dans le déploiement de notre histoire, dans nos origines, dans nos traditions et dans nos conceptions de l'homme et de la vie ; sous sa forme élevée, dans nos aspirations les plus généreuses et les plus pures.

Esprit suisse qui se fonde non sur une abstraction ou une théorie, mais sur les réalités, depuis la réalité de l'humble besogne quotidienne jusqu'à la réalité des cieux étoilés où nous emportent les pensées de notre cœur.

Si nous voulons que notre jeunesse résiste aux doctrines extrêmes et qu'elle échappe à l'attrait des idéologies et des systèmes, il faut que l'école contribue abondamment à développer la conscience de l'esprit suisse.

Si nous voulons préserver le pays des conséquences d'une absorption qui serait fatale à son indépendance et à nos libertés, il faut que l'école enseigne à notre jeunesse que la vitalité d'une nation ne réside pas dans la prospérité matérielle, mais bien dans les valeurs qui entretiennent la vigueur de son âme.

Nous ne saurions oublier que dès l'âge de six ans et pour la plupart jusqu'à l'âge de dix-huit ans, enfants et jeunes gens passent à l'école de nombreuses heures. Ils consacrent à l'activité scolaire, soit en classe, soit à domicile, une part considérable de leur temps ; c'est l'école qui leur dispense le savoir et qui contribue dans une mesure abondante, à la formation de leur personnalité.

Il est superflu de rappeler que l'action du personnel enseignant peut être déterminante dans de nombreux cas.

En revanche, nous oublions quelquefois, et peut-être trop souvent, que le maître exerce sur ses élèves un pouvoir quasi absolu ; dans le cadre des règlements scolaires, il légifère, il ordonne, il juge.

Cette royauté ne manque pas de faire impression sur les élèves, dont la plupart attribuent aux paroles et aux exigences du maître une vertu autrement efficace qu'à celles de leurs parents.

On dira : « Magnifique occasion d'instaurer ou de restaurer le principe d'autorité ». Certes, mais il y a la manière.

De même que la liberté peut dégénérer en licence, l'autorité peut dégénérer en despotisme.

Pour former des hommes de caractère droit, de jugement ferme et réfléchi, pour développer le sens de la mesure, la conscience du devoir et le sentiment des responsabilités, il importe de substituer partout à la discipline imposée, la discipline consciente. Elle exige un apprentissage laborieux. Mais la pédagogie n'est-elle pas un art qui a besoin plus encore d'âme que de science ?

L'enfant doit apprendre de bonne heure que la liberté n'est pas une conquête qui a été faite une fois pour toutes et qui est définitive. La liberté a des limites et elle comporte d'impérieux devoirs. La liberté peut se perdre ; pour la conserver, il faut la mériter, la cultiver soigneusement et la défendre. Pour les particuliers comme pour les nations, la liberté ne peut s'exercer que dans l'ordre, la discipline et la conscience du droit d'autrui.

Quel milieu serait plus favorable que l'école pour initier l'enfant et pour le former à l'exercice de la liberté ?

L'autorité du maître doit aussi être soigneusement mesurée et réfléchie en matière d'appréciation.

L'école sera bien inspirée en insistant moins, à l'avenir, sur les lacunes inhérentes à toute activité scolaire, et en mettant l'accent sur les possibilités réelles des élèves.

Nous devons tenir compte bien davantage de ce que l'élève est capable de faire que de ce qu'il ignore. Il importe de juger positivement et non négativement. Jusqu'ici nous avons fait le décompte des imperfections, des insuffisances et des fautes ; le moment est venu de faire l'addition des éléments de valeur et de retenir ce qui est bon.

Nous devons être des entraîneurs non seulement pour les élèves qui « savent », mais aussi et surtout pour les élèves qui « pensent » et tenir compte, généreusement, de la qualité de leurs vues. N'oublions pas que les écoliers, dès l'âge où ils manifestent quelque indépendance d'opinion, attendent de leurs maîtres qu'ils veuillent bien considérer avec sérieux, non seulement leurs connaissances, mais aussi leurs curiosités, leurs aspirations et leurs qualités personnelles.

Nous pouvons ignorer beaucoup de choses — que n'avons-nous pas oublié de tout ce que nous avons appris à l'école !

— à la condition que nous ayons acquis l'essentiel, c'est-à-dire, à des degrés divers, selon l'intelligence et la durée des études, la maturité de l'esprit et l'aptitude au travail.

Apprécier ce qui est essentiel et ne pas comptabiliser les défaillances passagères ou les lacunes qui peuvent être aisément comblées, c'est aussi faire œuvre d'éducation nationale, car nos enfants ont besoin de facultés de compréhension et d'aptitudes de savoir-faire plus encore que de connaissances, et ce qui leur est nécessaire aujourd'hui se révélera, demain, indispensable.

L'éducateur agira par la qualité de sa méthode, par son esprit, par son attitude ; il communiquera aux élèves ses sentiments d'attachement au pays ; il leur fera prendre conscience des raisons que nous avons de le bien servir. De tous les moyens qui peuvent exercer une heureuse influence sur la jeunesse, il pratiquera naturellement celui qui a le plus de vertu : l'exemple.

4. GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, INSTRUCTION CIVIQUE

L'éducation nationale demande que l'école suisse voue à l'enseignement de la géographie suisse, de l'histoire suisse, des institutions de la Suisse, un soin tout particulier.

Dans l'acquisition des connaissances et l'exercice des aptitudes qui intéressent la culture générale, il est indiqué d'étudier les sciences naturelles, la géologie, la géographie et l'histoire dans leurs rapports avec notre pays.

Le développement du programme consacré jusqu'ici à la géographie générale et à l'histoire générale gagnerait à être limité et simplifié.

La géographie des régions lointaines ou relativement moins importantes pour la science et la vie économique peut, sans inconvénient, demeurer rudimentaire. Il est suffisant, à l'école, de s'en tenir aux éléments caractéristiques et de fournir aux écoliers les moyens par lesquels chacun est en mesure de s'instruire plus avant.

L'école peut également simplifier considérablement l'enseignement de l'histoire générale : situer les époques choisies, en dégager les caractères essentiels et faire au surplus avec les élèves des lectures appropriées. Plutôt s'instruire par l'étude de l'histoire que savoir l'histoire, puisque nous nous proposons de former des hommes et non des spécialistes.

En revanche, il est normal et nécessaire que notre jeunesse soit initiée à la vie des hommes qui ont illustré le pays, aux grands travaux accomplis par nos ouvriers et nos ingénieurs, aux œuvres fondées sur notre sol, à notre histoire militaire, au statut de notre neutralité, à nos institutions, aux productions de nos artistes.

Partout l'école doit mettre en relief ce qui donne à la Suisse ses caractères particuliers, ce qui en fait l'originalité : *Configuration géographique* (une terre aux multiples vallées, aux climats divers ; terre de montagnes dont les chaînes principales ont un point de jonction : le Saint-Gothard ; dont les grands cours d'eau ont une même origine : le Saint-Gothard ; terre de liaison au cœur de l'Europe, terre de passages dont le plus important rattache le monde germanique au monde latin : le Saint-Gothard). *Histoire* (les civilisations auxquelles nous avons appartenu ; nos origines ethniques, empire romain, Saint-Empire, royaume de Bourgogne, la chrétienté, la vie au moyen âge. La fondation de la Confédération, à la fois point d'arrivée et point de départ ; l'esprit des alliances et la substance du principe fédéraliste dans la structure de l'Etat ; le sens du lien fédéral ; les temps héroïques. La Suisse et l'Europe. Notre neutralité : Nicolas de Flue, Marignan. Renaissance et Réforme. Période de relâchement du lien fédéral et de dissensions. La Suisse envahie. Le traité de Vienne. La nouvelle constitution. Les institutions issues du passé. Origines et caractères de chacun des cantons. Les formes originales de notre civilisation : diversité et différenciation des choses et des êtres, unité de l'esprit. Conception spiritualiste de l'homme et de la vie. Notion de transcendance. La cité, foyer de culture. Particularisme et universalité. Mission de la Suisse). *Instruction civique* (nos institutions, histoire, esprit, notion de convenance. Peuple et nation, pays et terre natale. La patrie et le patriotisme. Les devoirs de l'homme et du citoyen, la famille, l'intérêt pour la chose publique y compris le devoir de prendre part aux consultations populaires ; le service militaire. Le drapeau : son origine, sa signification. Fidélité et esprit de sacrifice).

Cette initiation s'adresse simultanément au sentiment et à l'intelligence, avec prédominance des sensations et des impressions dans le jeune âge, avec prédominance de la conscience par

la compréhension, à mesure que les facultés s'éveillent, en tenant compte en toutes choses des aspirations de la vie intérieure, et sans oublier jamais de faire appel aux puissances latentes de la vie affective.

Connaître d'abord notre pays, sous ses aspects les plus divers ; comprendre toujours mieux notre pays pour s'y attacher davantage et le mieux aimer.

Cela est conforme à une saine pédagogie.

Commencer par les choses sensibles qui sont le plus accessibles : la maison, l'école, le village ou la ville, la campagne environnante, la région qu'on peut voir du sommet de la montagne. Faire connaître le pays, faire comprendre le pays dans sa réalité passée et dans sa réalité présente, le montrer dans ses beautés naturelles et dans l'effort de sa population laborieuse, éveiller et cultiver les sentiments qui nous lient à notre terre, dès le berceau et jusqu'à la tombe.

Sans doute, est-il indiqué, à partir d'un certain âge, d'élargir les horizons et de prendre contact avec l'histoire et les conditions d'existence d'autres nations, la géographie et l'économie d'autres pays.

Mais c'est une erreur psychologique et sociale que de vouloir initier prématurément la jeunesse à une connaissance qui échappe à ses facultés d'identification et de prétendre lui faire prendre conscience des sentiments qu'elle peut avoir en commun avec tous les hommes, avant qu'elle ait conscience de ce qu'elle a en commun avec ses proches.

C'est dans la mesure où l'individu est attaché à son foyer et à sa patrie, qu'il peut comprendre tous les hommes.

Ceux qui sont dans l'enseignement savent ce qu'il faut d'ingéniosité pour donner aux jeunes gens — et à plus forte raison aux élèves de l'âge primaire — une idée claire de la structure et du jeu des institutions qui existent et qui fonctionnent sous leurs yeux.

Quelles conceptions nos élèves peuvent-ils avoir des choses, lorsqu'on prétend leur faire faire des « travaux personnels » en leur demandant de discourir sur les systèmes économiques ou politiques de pays dont ils ne connaissent guère que la situation géographique, le nom de la capitale et le chiffre de la population ?

Donner aux jeunes gens l'occasion de parler de ce qu'ils

ignorent et qu'ils ne peuvent comprendre, c'est le meilleur moyen de former des bavards inconscients. Le nombre des gens qui parlent avec conviction de choses qu'ils n'ont ni étudiées, ni expérimentées est considérable. L'école doit se garder de l'augmenter. Apprenons donc à nous bien connaître nous-mêmes.

5. APPRENDRE A LA JEUNESSE A RÉFLÉCHIR ET A PENSER

C'est aussi en étudiant les « réalités » de notre pays que la jeunesse doit être mise en garde contre deux écueils : le subjectivisme de nos jugements et l'acceptation, sans contrôle, de formules et de « slogans ».

Ces faiblesses ne sont pas propres à la jeunesse suisse ; mais ce n'est pas un motif de les admettre sans autre.

Quand nous jugeons les peuples étrangers, nous le faisons généralement comme si toutes les choses y étaient semblables à celles de notre canton, y compris les conditions de travail et l'esprit de la nation. Nous voyons les divers pays à travers le prisme de la Suisse ; nous transposons avec trop de facilité.

Notre jeunesse doit apprendre à mieux différencier pour mieux comprendre que ce qui nous convient à nous, ne convient pas nécessairement à d'autres populations, et réciproquement ; nous sommes prompts à critiquer en fondant nos jugements, non sur les véritables données du problème, mais sur des comparaisons. Gardons-nous de régenter ; l'étude réfléchie et objective nous amènera à trouver naturel que les peuples de la terre aient d'autres besoins, d'autres conceptions et d'autres institutions que les nôtres. La mesure en toutes choses est aussi une qualité. Nous pouvons nous affirmer par notre exemple, beaucoup mieux que par nos propos.

Il est des gens qui parlent de tout avec une assurance inquiétante et qui réduisent l'univers en programmes. Notre jeunesse est sollicitée par des idées et des opinions qui nous environnent de toutes parts. Le désarroi des conceptions rappelle, par certains aspects, celui que Dumas a signalé dans la célèbre préface de « La Femme de Claude ».

Pour redresser une situation, il faut d'abord redresser les notions qui l'ont engendrée, car les crises de structure ont leurs racines dans les crises de la pensée.

Il importe que nos enfants, lorsqu'ils ont atteint l'âge des curiosités et des inquiétudes et que se posent pour eux les questions troublantes de la destinée — religion, morale, philosophie, science, sociologie — ne soient pas exposés à flotter, au gré des idées, parmi des doctrines contraires, pour être finalement entraînés, malgré eux, faute d'avoir pu se raccrocher aux réalités que les éducateurs n'auraient pas su ou pas voulu leur apprendre à voir et à saisir.

Les conceptions de la plupart des jeunes gens se forment en eux sous l'empire de leurs émotions esthétiques et intellectuelles. Les œuvres littéraires, théâtre ou roman, les écrits des savants et des philosophes y ont une part considérable.

La vie intellectuelle est trop souvent détachée de la vie réelle ; entre les « philosophes » qui jonglent à leur guise avec les idées, et les hommes d'action qui sont aux prises avec les réalités, il n'y a pas de commune mesure. L'impératrice Catherine II disait un jour à Diderot : « Avec tous vos grands principes, on ferait de beaux livres et de mauvaise besogne. Vous oubliez... la différence de nos deux positions : vous, vous ne travaillez que sur le papier, qui souffre tout..., tandis que moi, pauvre impératrice, je travaille sur la peau humaine, qui est bien autrement irritable et chatouilleuse » (DE SÉGUR, *Mémoires*, t. III, éd. 1825).

L'école doit contribuer par tous les moyens dont elle dispose à orienter et à guider la jeunesse dans le dédale de la pensée. Considérant qu'elle s'adresse, non à des adultes convaincus, mais à des esprits en formation, elle doit choisir parmi toutes les productions du génie humain celles qui éloignent de la critique stérile, du scepticisme desséchant, de l'universelle indifférence et qui conduisent aux données positives de la connaissance, aux certitudes de la conscience, à l'honnêteté et à la propreté des mœurs.

Le bien et le mal, la beauté et la laideur, la vérité et le mensonge, la vertu et le vice, les qualités et les défauts ne sont pas des idées ou des conventions ; les phénomènes moraux sont d'un autre ordre que les phénomènes physiques et les lois des sciences de la matière ne leur sont pas applicables. Mais, ils n'en sont pas moins réels.

Les jeunes gens et les jeunes filles confiés à nos soins n'auront pas seulement à exercer une activité ; ils sont appelés à vivre leur vie, et nous savons tous ce que l'existence comporte de problèmes.

La responsabilité des éducateurs est redoutable. L'école doit s'attacher aux réalités de la vie affective et de la vie intérieure ; elle doit enseigner des principes de conduite et des principes d'action. Dans le domaine du savoir, le moins qu'elle puisse faire c'est d'affirmer qu'au delà des quelques connaissances que nous possédons, s'étend l'infini de l'inconnaissable. Former une jeunesse modeste, réfléchie, vigilante, toujours en garde contre la généralisation, contre la spéculation et qui soit en mesure de coordonner en toutes circonstances l'intelligence et l'action, la vie de l'esprit et la vie réelle.

La matière des programmes n'est pas seulement une somme de connaissances ; elle est plus encore un moyen de culture. Le programme de l'éducation nationale, c'est de former des hommes et des femmes attachés à leur patrie. Qu'est-ce que l'ignorance ou la connaissance d'une donnée du programme, ou même d'un chapitre entier de zoologie, ou d'une période de l'histoire, si on la compare à l'ombre ou à la lumière que l'éducateur peut projeter dans une âme, à la certitude ou à l'incrédulité qu'il y peut mettre en germe.

Je me console aisément en constatant que mon élève n'a pas retenu tout ce que je me suis efforcé de lui enseigner et que sa préparation présente des lacunes ; je ne me consolerais jamais, si j'apprenais que mon influence ou mon exemple l'ont rendu moins capable d'accomplir son devoir et de faire le bien.

6. ÉGALITÉ DEVANT LA LOI ; INÉGALITÉ NATURELLE. NÉCESSITÉ DES ÉLITES

Notre jeunesse doit apprendre à distinguer entre l'égalité des citoyens devant la loi et l'égalité sans épithète. Les citoyens peuvent être égaux en droits ; mais il est évident que les individus ne sont pas égaux. L'inégalité est dans la nature ; elle est aussi dans l'exercice des devoirs. Tout le monde réclame l'égalité des droits ; personne ne s'indigne de l'inégalité des devoirs.

Ce qui est certain, c'est que, dans tous les domaines de la culture, la société a toujours tiré avantage des hommes de talent et qu'elle ne peut se passer des élites. Les bienfaiteurs de l'humanité n'ont pas été choisis par des assemblées électorales, et ce n'est pas la loi du nombre qui donne le talent aux artistes et la sagesse aux grands initiés.

On fait admirer aux enfants les hommes illustres ; or les hommes illustres sont la démonstration vivante de l'inégalité naturelle des êtres et des conditions.

Qu'ils n'aient aucun mérite personnel à être particulièrement doués, c'est une autre affaire. « Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu. » Il n'en demeure pas moins que leurs qualités supérieures méritent notre estime et notre respect.

C'est le devoir de la société et c'est aussi son intérêt, de favoriser l'éclosion des talents, dont un seul peut rendre d'immenses services à une partie ou à l'ensemble de la nation. C'est aussi le devoir et l'intérêt de la société de s'organiser, non par rapport aux médiocres, mais bien par rapport aux meilleurs.

Le problème capital de la formation des élites doit être exposé à la jeunesse. L'élite n'est pas une classe fermée ; chacun peut en faire partie et chacun en fait en réalité partie, même sans le savoir, lorsqu'il se distingue par la qualité de son intelligence, de son caractère, de son travail.

Il y a des hommes et des femmes qui croient appartenir à l'élite, parce qu'ils confondent les formes extérieures de la vie avec les réalités de la vie.

Il en est de beaucoup de gens comme des moteurs à explosions : ce sont généralement les meilleurs qui font le moins de bruit. Cela est aussi vrai des politiciens qui ne font ou ne lisent que les journaux de leur parti et se jugent qualifiés pour décider de la politique des grandes puissances.

Quand nous examinons le rôle des élites, en tournant nos regards vers le passé, nous constatons que la vie nationale leur doit les éléments essentiels de ses origines et de sa durée.

Les hommes qui ont adopté le pacte de 1291 n'étaient pas tous des paysans montagnards d'une culture rudimentaire. Il y avait parmi eux des caractères, des intelligences et des consciences qui dépassaient la moyenne. Le peuple était groupé autour des chefs et des plus sages qui formaient l'élite.

Il convient qu'on abandonne enfin cette conception, dont Voltaire fut à la fois si friand et si prodigue, d'un moyen âge plongé dans les ténèbres de l'obscurantisme.

Les républiques de nos ancêtres se sont organisées pour garder les libertés acquises ; dès les origines, elles ont eu la prudence de faire une large place aux élites. Ce n'est pas un paradoxe de dire de la démocratie suisse, qu'il lui est nécessaire, sous peine de déchéance, de maintenir dans son sein la noblesse de la culture, des arts et de la vertu.

On n'appartient pas à l'élite du seul fait d'avoir suivi des cours d'enseignement supérieur ; l'élite n'est pas composée seulement d'intellectuels ; elle l'est aussi des plus dignes.

Les notions de droiture, d'abnégation, de conscience, de travail, d'ordre et de discipline, de devoir et de responsabilité appartiennent, elles aussi, à l'ordre des élites.

Labeur opiniâtre du paysan, besogne courageuse de l'ouvrier et de l'employé, fidélité de l'humble servante, discipline du soldat qui monte la garde, consécration de la diaconesse, sacrifices quotidiens de la mère de famille, communion dans la foi chrétienne par la prière, secrète beauté des dévouements obscurs : l'élite est faite des êtres supérieurs et des vertus supérieures. Gens d'élite, pensées d'élite, sentiments d'élite, actions d'élite. Les sources sont abondantes et chacun y peut boire.

7. LA DÉFENSE NATIONALE

Ce n'est pas le devoir militaire qui est à l'origine de notre armée ; c'est un droit. Le droit de l'homme libre de porter les armes. Aujourd'hui encore les citoyens des petits cantons portent une arme quand ils participent à la Landsgemeinde : signe de souveraineté. Chaque soldat conserve à son domicile son équipement et ses armes, en dehors des périodes de service militaire ; équipement et armes demeurent sa propriété : c'est le droit du soldat suisse.

Ce qui était un privilège est devenu un devoir, lorsque le service militaire a été déclaré obligatoire. Ce devoir contient par son origine et par sa dignité une signification spéciale : c'est la liberté qui le réclame pour sa propre conservation ; il est l'expression de notre volonté. A moins que notre indépendance ne résulte de la nature même des choses dans un monde où les rivalités

seraient devenues inconcevables, le devoir de la préparation militaire et le droit de se défendre subsistent intégralement.

La défense nationale est une mission sacrée ; elle fait partie du serment de l'alliance. Le devoir militaire est un devoir civique ; celui qui cherche à s'y dérober est un usurpateur des bienfaits de la liberté. Nous savons que notre armée n'est pas un instrument d'agression. Au surplus, il suffit de considérer nos dimensions pour se rendre compte que toute idée de conquête, qui serait par ailleurs la négation de l'esprit suisse, nous couvrirait de ridicule.

Tout Suisse, en conséquence, peut et doit accomplir ses devoirs militaires avec dignité, conviction et fidélité. Mais ce n'est pas au moment où le pays est menacé qu'il convient d'organiser la défense ; il est nécessaire que le soldat soit prêt et que l'armée puisse être mobilisée rapidement chaque fois que les circonstances l'exigent.

L'histoire militaire de la Suisse est un cours de patriotisme et de civisme ; le service militaire en est l'illustration et la pratique.

Il importe que la préparation morale du soldat commence dès l'enfance ; c'est un devoir de l'école d'y contribuer.

Nous n'aborderons pas les problèmes de l'anti-militarisme, du pacifisme, de l'objection de conscience, du service civil.

Nous nous bornerons à constater que sous l'influence de l'instinct de conservation, un certain nombre de nos concitoyens ont reconnu l'utilité de la défense nationale dont ils avaient âprement combattu le principe, et que plusieurs se sont courageusement mis à l'abri derrière l'armée et même volontairement dans ses rangs. Il faut souhaiter que leur conversion soit sincère et que la conscience de leurs convictions ne pousse pas la complaisance jusqu'à faire d'eux, tantôt des militaristes fougueux ou craintifs, tantôt des pacifistes timorés ou agressifs, selon le côté d'où souffle le vent.

8. QUELQUES MOYENS

Il ne suffit pas de s'inspirer des nécessités de l'éducation nationale dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique. L'esprit suisse doit pénétrer partout.

Que l'on étudie la langue maternelle, les langues anciennes, les sciences naturelles, les mathématiques, il est toujours possible, par le choix des matières, par le choix des exemples et des problèmes, par la présentation des éléments de la connaissance et de la culture, de faire converger l'enseignement sur les intérêts supérieurs qui sont nôtres et d'alimenter les intelligences, les cœurs et les consciences de notre propre substance.

Les moyens ne manquent pas ; ils se multiplieront rapidement.

Pour passer aux applications, nous comptons sur le savoir-faire des membres du personnel enseignant qui comprendront que nous avons tous le même devoir et que nul ne saurait prétendre qu'il lui est loisible de s'y soustraire.

Nous considérons comme indiquées les mesures générales ci-après :

Décoration de la classe. On demandera aux élèves d'apporter des reproductions d'œuvres artistiques représentant des paysages ou des scènes de la vie suisse. La décoration pourra, notamment dans le degré supérieur de l'école primaire et dans les écoles secondaires et professionnelles, être confiée alternativement à des groupes d'écoliers qui la renouvelleront suivant les saisons.

Des images appropriées seront apposées aux murs, à l'occasion d'anniversaires historiques ou de manifestations patriotiques.

Un emplacement spécial sera réservé à l'exposition des emblèmes et des documents : drapeaux et armoiries de la Suisse, des cantons, des communes ; pacte de 1291, sceaux, monuments historiques, etc.

Calendrier. Nous nous proposons de procurer à chaque classe un calendrier qui rappellera les dates d'événements de la vie suisse : histoire, œuvres d'art, fondations, biographies sommaires de compatriotes; à défaut, quelques réflexions utiles.

Jour après jour, maîtres et élèves consacreront quelques instants à lire et à commenter la matière du feuillet, qui pourra selon les cas, faire l'objet d'une leçon.

Qu'on ne dise pas que de précieuses minutes seront ainsi perdues pour le programme : tout ce que fera l'école pour cultiver la piété patriotique se traduira par un gain.

Cahier suisse. Tous les élèves disposeront d'un cahier spécialement destiné à réunir des images, des dessins et des textes intéressant la vie nationale. On voit aisément l'usage qui pourra être fait de ce cahier et le parti qu'il sera possible d'en tirer, en utilisant les données fournies par le calendrier ou à l'occasion de leçons et de travaux dont la matière — ou plus encore la présentation, — est de nature à cultiver le patriotisme.

Disciplines diverses. L'école a le devoir d'enseigner à la jeunesse nos *hymnes nationaux* et nos *chants patriotiques* aux harmonies graves et si prenantes qu'ils évoquent spontanément l'atmosphère de l'alpe, des glaciers et de la liberté des hauteurs. Aux chants patriotiques s'ajoutent ceux qui nous parlent des beautés de notre pays, du labeur, des joies et des peines de nos populations. Il ne suffit pas de chanter à la leçon de chant seulement ; il importe que nous chantions davantage. Au moins une fois chaque jour.

Dans les classes primaires, la pratique du chant ne présente pas de difficulté. Elle ne doit pas être négligée dans les écoles secondaires et professionnelles, sous prétexte qu'on n'a pas le temps ou parce que l'enseignement du chant y est inexistant ou confié à des maîtres spéciaux.

Dans toutes nos classes supérieures, on trouvera un ou une élève que la musique intéresse et qui pourra entraîner ses camarades.

Les maîtresses et les maîtres de langues collaboreront, en faisant apprendre les paroles de nos plus beaux chants. On chantera aux leçons d'allemand et d'italien, dans la langue apprise. Et si les professeurs de français estiment que les paroles de nos hymnes patriotiques ne sont pas des modèles de style et de prosodie, ils voudront bien considérer qu'elles seront toujours préférables à la lecture de beaucoup d'œuvres d'écrivains qui ne sont pas destinées à la jeunesse et lui font, dans la plupart des cas, plus de mal que de bien.

Dans l'enseignement des *sciences naturelles*, le pays suisse ne sera pas oublié. Flore et faune de chez nous ; plantes et animaux protégés, réserves de chasse et de pêche, stations d'observation et de recherche, mesures prises par les autorités et activité de diverses associations.

La protection de la nature, sous toutes ses formes, constitue un chapitre important de l'histoire naturelle.

Cet enseignement s'étendra à tout ce qui concerne les beautés naturelles du pays que nous avons à garder des empiétements de la technique : sites et paysages, aménagement, décoration et silhouette de nos villes et de nos villages.

On rencontre encore chez nous des jeunes gens qui se croient très intelligents, parce qu'ils ont détérioré des bancs ou des fontaines installés dans des endroits fréquentés par de paisibles promeneurs.

L'éveil et le développement du goût pour les choses de la nature, le respect des installations qui facilitent et agrémentent les promenades font aussi partie de l'éducation.

La nature, sous tous ses aspects, demeure pour l'homme un enseignement. Elle peut être un refuge, quand elle se révèle à lui dans sa petitesse, quand elle se pare de beauté, quand elle s'enveloppe de silence.

Nature du pays : visage du pays. Est-il rien de plus émouvant qu'un beau visage.

L'éducation nationale a sa part dans l'enseignement du *dessin*.

La décoration spécifiquement helvétique est abondante ; sans renoncer aux styles classiques, nos écoliers doivent être initiés à ceux qui caractérisent certaines régions. La documentation ne manque pas ; les élèves tireront un profit pour le moins aussi grand à dessiner le décor d'un meuble de l'Appenzell, par exemple, qu'à reproduire les formes, les ombres et les lumières d'un plâtre empoussiéré.

Les lois de la perspective seront appliquées à des édifices choisis ou à des parties d'édifices — escalier, porte, fenêtre, façade — plutôt qu'à des objets artificiellement assemblés.

La même suggestion est valable pour les *travaux à l'aiguille*, dès qu'il est possible de confectionner des objets. Nos costumes nationaux offrent des modèles multiples et variés. Plutôt que de produire des articles « standard » ou d'habiller des poupées à la mode du jour, les classes des écoles secondaires et professionnelles pourraient, en guise d'exercice et de travaux d'application, exécuter collectivement des costumes nationaux qui trouveraient leur place tout indiquée dans nos musées scolaires, pour être utilisés aux leçons de choses.

L'enseignement des *langues anciennes*, comme celui de la géographie générale et de l'histoire générale, offre aussi de multiples occasions de ramener les esprits aux connaissances et aux éléments de culture qui intéressent notre pays. Les leçons que nous donnent les anciens sont singulièrement actuelles, et la lecture des œuvres choisies des grands écrivains de l'antiquité nous ouvre des horizons que nous avons presque chaque jour sous les yeux. Les rapprochements et les comparaisons sont partout. L'étude de la cité antique et des institutions de Rome ou de la Grèce nous permet de mieux comprendre notre temps, car l'histoire de l'homme est abondante en valeurs constantes.

Il n'est pas jusqu'aux maîtres de *physique*, de *chimie* ou de *mathématique* qui ne puissent, par le choix des problèmes, par des biographies, ou par l'étude des applications de la science à nos industries et à l'agriculture, collaborer efficacement à l'éducation nationale.

Par ailleurs, l'école favorisera tout ce qui est de nature à augmenter la connaissance des choses et des gens du pays : courses scolaires, sorties de classe pour visiter des sites, des curiosités naturelles, des édifices ; échange d'élèves pendant les vacances, séjours, étude des langues nationales ; manifestations patriotiques, manifestations militaires ; préparation d'audition de radio scolaire, de séances cinématographiques ; lectures d'auteurs suisses ; théâtre suisse et festivals ; chansons du cru.

Langue maternelle. Mais c'est aussi et peut-être avant tout par le moyen de la langue maternelle que l'éducation nationale s'impose.

La diversité linguistique est un des caractères originaux de la Suisse. Indépendamment des nombreux dialectes qui demeurent le langage courant de la majorité du peuple, nous parlons la langue des nations qui forment les ensembles ethniques dont nous nous sommes détachés. Sur notre petit territoire, quatre langues sont nationales.

Ce que d'aucuns pourraient considérer comme un élément de nature à affaiblir les effets de l'éducation nationale est au contraire très propre à les fortifier.

La diversité des langues venant s'ajouter à la diversité des paysages, des coutumes, des confessions et des origines ethni-

ques, est une des formes typiques de notre civilisation particulière. En même temps, c'est un des aspects caractéristiques de notre structure fédéraliste, une des réalités qui fait notre raison d'être.

Une Suisse unifiée linguistiquement est inconcevable. Le respect de la langue maternelle par laquelle nous demeurons attachés aux formes germaniques et latines de la civilisation occidentale, appartient à la conception que nous nous faisons de la dignité humaine et de la liberté.

A tous les degrés et dans tous les enseignements, l'école publique doit être la gardienne de la langue maternelle, dans sa pureté, sa correction et sa richesse.

Certes, le parler de chez nous peut, sans déchoir, être marqué d'un accent qui révèle le terroir ; il peut aussi conserver certains éléments de vocabulaire qui constituent une richesse locale et dont la plupart n'ont rien de contraire au génie de la langue. Ce qui importe, c'est l'articulation, c'est l'emploi du terme propre et c'est la correction de la forme.

Mais, il ne suffit pas que la langue parlée ou écrite soit surveillée par le maître de français. La discipline du langage doit s'exercer constamment et sans défaillance. Il faut que nos élèves s'expriment correctement, en toutes circonstances et suivent, en cela, l'exemple de leurs maîtres.

Questions et réponses doivent être formulées en phrases complètes. C'est une habitude à prendre. Il convient de bannir de l'école le style télégraphique, les innombrables explétives. Il ne s'agit pas de gagner du temps ; il s'agit d'acquérir un des éléments les plus précieux de la culture : la correction et la clarté de l'expression. Dans les leçons de composition, proposer aux écoliers des sujets clairs, bien circonscrits, intéressant la vie du pays.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance du rôle de la langue maternelle dans l'éducation et, par voie de conséquence, de la place que l'enseignement de la langue maternelle peut et doit faire à l'éducation nationale.

Lectures, exercices d'application, improvisations, compositions, dissertations, entretiens, histoire littéraire, il est peu de leçons qui, par le choix et la présentation des matières, ne puissent contribuer à éveiller des sentiments et des pensées de piété patriotique.

Les considérations qui précèdent ne prétendent pas épuiser le sujet ; dans le domaine des applications, les possibilités sont illimitées.

L'éducation nationale est une œuvre de tous les instants. Elle suppose un état d'esprit et une présence constante de la patrie suisse dans la conscience des éducateurs et de leurs élèves. Pour tenir en éveil et développer le sentiment patriotique, l'école tirera parti des événements caractéristiques de la vie nationale et saisira toutes les occasions favorables.

Il importe que l'école écoute la voix du pays, qu'elle soit pénétrée de son esprit et animée par les vibrations de son âme.

VI. NOTIONS NOUVELLES

L'éducation nationale doit être, pour l'école suisse, un élément de rénovation. Elle ne peut que la vivifier.

Chacun se rend compte que des temps difficiles se préparent. Sur quels principes devons-nous bâtir une conception de la formation de l'homme en pensant que l'homme de demain sera aussi le citoyen vivant et libre d'un pays dont nous voulons qu'il demeure indépendant et que son esprit pacifique et fraternel rayonne au delà des frontières.

Une chose nous paraît certaine ; quels que soient les résultats et les conséquences des événements actuels, il ne sera inutile, en aucun cas, d'avoir formé une jeunesse saine, capable de penser juste, apte au travail, consciente de ses devoirs et attachée à son pays.

Et d'abord, dans la hiérarchie des valeurs, nous donnerons à l'esprit le rôle qu'il doit tenir. La notion de transcendance est inséparable de la conception suisse, car c'est sur elle que cette conception est fondée. Notre éducation nationale sera spiritualiste faute de quoi elle perdrait sa raison d'être. Il est très nécessaire d'enseigner à notre jeunesse que la vraie science connaît ses limites et que l'ordre moral et l'ordre de la charité ne sont pas assujettis à toutes les lois de la matière. En dépit de l'immense développement des connaissances et des techniques les plus savantes, le problème de la destinée demeure entier.

L'ancienne philosophie considérait la nature de l'être, comme si elle était composée d'éléments distincts et juxtaposés : esprit, intelligence, âme, cœur. Nous savons aujourd'hui que l'éducation est subordonnée aux impérieuses lois de la complexité des fonctions, de l'unité de l'être et des mouvements de la vie. « Ce n'est pas un corps, ce n'est pas une âme qu'on dresse : C'est un homme », disait déjà Montaigne.

Il s'agit donc d'exercer toutes les puissances de la nature, toutes les activités qui intéressent non seulement la formation intellectuelle ou la formation professionnelle, mais encore la vie affective, le sens esthétique, la vie de l'esprit et des sentiments, la conscience et la volonté. On ne saurait trop répéter que le principe de nos actions a sa source dans la vie intérieure.

Complexité de la vie, mais aussi unité de la vie, parce qu'aucune fonction n'est indépendante des autres. Toute activité, qu'elle soit physique, sensorielle, intellectuelle ou affective, réclame la participation de l'être tout entier, organes et fonctions.

Nous savons aussi que la nature de l'être est spécifiquement individuelle et que chaque être agit et réagit selon sa nature.

Nous savons encore que toute activité se perfectionne par l'exercice. L'enseignement et l'éducation sont régis par la loi de l'effort. La répétition de l'effort — effort proportionné à la capacité de l'être — est un entraînement indispensable : c'est la voie d'accès à la discipline des fonctions et à la discipline du travail.

Valeurs spirituelles, sens de la vie, unité de l'être et complexité des fonctions, loi de l'effort, discipline du travail : autant de notions qui doivent dominer l'attitude des éducateurs.

La formation de la jeunesse a été placée jusqu'ici par l'école sur un plan trop exclusivement scolaire ; il convient de la placer sur le plan national et de la considérer dans ses rapports avec le pays.

Notre enseignement, à tous les degrés, attache encore beaucoup trop d'importance à des détails dont le sérieux des temps actuels met en relief le caractère futile. Les notions de relativité dans le classement des matières par ordre d'importance sont subjectives, jusqu'à l'extrême.

Trop subjective aussi la différenciation dans les jugements entre ce qui est essentiel et ce qui est accessoire pour l'élève, considéré individuellement. Nous devons constamment nous surveiller nous-mêmes et combattre les effets de la déformation professionnelle.

L'école supporte malaisément ce qui sort, de quelque manière que ce soit, des cadres, souvent rigides, dont elle a fixé la forme et les dimensions.

L'armature de l'éducation nationale doit être faite d'une communauté de pensées et de sentiments dans le travail et dans les relations de maîtres à élèves ; cette armature doit être solidement fixée dans le sol de notre patrie et c'est la conscience de nos devoirs envers le pays qui doit en lier toutes les parties.

La mission de l'école n'est plus confinée au domaine du savoir, de la culture intellectuelle et de la formation professionnelle. Elle s'est considérablement élargie ; ce n'est plus d'écoliers qu'il s'agit, mais bien des femmes et des hommes de la nouvelle génération qu'il faut former, en éveillant et en cultivant, avec largesse, toutes les possibilités latentes de leur être, en tenant leurs yeux et leur cœur tournés constamment vers le pays, en leur apprenant à penser juste et à bien travailler, afin qu'ils aient la volonté et le pouvoir de servir utilement leur patrie.

Exception faite des dons naturels chez les êtres de talent, et des nécessités de la spécialisation professionnelle, l'homme de demain aura besoin d'une tête solide, plutôt bien faite que bien pleine, selon l'expression de Montaigne. Il devra posséder des connaissances sûres, exemptes de pédantisme, contrôlées et expérimentées dans toute la mesure du possible. *Non multa sed multum. Non scholae sed vitae discimus.*

Il aura besoin d'équilibre nerveux, de résistance à la fatigue et d'énergie morale, plus encore que de savoir étendu.

Il devra disposer de facultés disciplinées, de possibilités d'adaptation à de multiples besognes, de constance dans le travail et de ténacité dans l'effort.

Il aura besoin d'une vie intérieure, vie de l'esprit et vie des sentiments, asile secret et profond de nos souvenirs, de nos pensées, de nos aspirations, de notre foi, de tout ce qui nous fait toucher à l'ordre divin. Vie intérieure où l'homme se réfugie et se renouvelle.

Dans tous les temps, la société n'a pu se passer d'hommes au caractère trempé, d'esprits droits et clairvoyants. Le citoyen de demain doit prendre conscience que le civisme est à la fois un état d'âme et une activité morale et sociale ; chacun doit porter en soi et faire rayonner une parcelle de cette réalité qu'est la patrie. Tant vaut le citoyen, tant vaut la patrie. Le civisme est un principe d'action fondé sur les devoirs du patriotisme.

Notre jeunesse doit être sérieuse, laborieuse et vaillante. Elle doit être résistante, physiquement, intellectuellement et moralement. Les temps sont révolus de l'insouciance, de la nonchalance, du scepticisme stérile et de la critique desséchante.

Il convient de former son jugement et son sens des réalités, pour la détourner des beaux parleurs, des systèmes et des théories ; de l'appeler aux œuvres positives et de lui apprendre à bien penser pour la rendre capable de bien agir ; de cultiver en elle les sentiments élevés de fidélité, de respect et d'honneur qui font la dignité et la noblesse de l'homme.

Notre jeunesse doit apprendre de bonne heure que la liberté réside dans l'acceptation volontaire de la discipline et que, pour nous affranchir d'un devoir, nous disposons d'un seul moyen, qui est de l'accomplir.

L'éducation nationale ne se propose pas de détruire pour reconstruire. Elle entend conserver les valeurs que nous avons acquises au long des siècles et en prolonger la vertu et le rayonnement.

Elle n'a pas d'autre dessein que celui de garder notre patrimoine spirituel, garantie fondamentale de notre liberté et de notre indépendance, les principes qui font notre raison d'être, la conscience de notre mission dans le monde — en plaçant chacun de nos cantons et en plaçant la Suisse sur leurs propres racines, afin que le pays vive et se développe selon sa nature.

Il est bien évident que pour remplir la mission nouvelle de l'école, il importe que tous les membres du personnel enseignant soient convaincus de sa nécessité et animés de patriotisme. Nous savons que de nombreux maîtres et de nombreuses institutrices ont fait de l'éducation nationale dans leur classe, alors que l'expression n'avait pas encore été trouvée ; il convient que nous leur rendions justice. Notre désir serait comblé si nous avions contribué à convaincre ceux qui sont demeurés

jusqu'ici indifférents, peut-être sceptiques ou même hostiles ; en matière d'éducation nationale, l'unanimité doit se faire sans contrainte.

Nous ne voulons pas douter que tous les éducateurs comprendront et, en manière de conclusion, nous soumettons à leurs réflexions les quelques considérations ci-après, formulées par Jaques Bainville dans l'avant-propos de son « Histoire de trois générations ».

On verra peut-être dans ce livre que le hasard et la force des choses n'expliquent pas toute la vie et toute la destinée des nations. La puissance des grands courants intellectuels rend compte de beaucoup de circonstances. Il n'en est pas moins vrai que la volonté et l'action des hommes interviennent pour une large part dans les affaires humaines. Seul le fatalisme de l'« évolution » enseigne le contraire. Ce fatalisme n'a pas cédé à de dures leçons. Et pourtant, de toutes les superstitions dont les conducteurs de peuples peuvent être affligés, celle-là est la plus funeste.

A vingt endroits de cette histoire, on verra que le sort du monde a tenu à une décision prise ou rejetée dans un cabinet de chef d'Etat, de ministre ou de simple ambassadeur. Mais la faute commise — et il y en a eu au XIXe siècle qui crèvent le cœur — est née presque toujours des idées et des sentiments qui régnaient, de la tendance qui triomphait à un moment donné. Les hommes pensent d'abord. Ensuite ils se déterminent d'après leur manière de penser. C'est pourquoi il importe de penser juste. Les erreurs des gouvernements et des peuples sont celles de leur esprit.

Il importe, avant tout, de penser juste. Pour notre patrie, penser juste, c'est penser suisse.

Neuchâtel, juillet 1940.

ANTOINE BOREL.